

ECHOS

JUDICIAIRES

GIRONDINS

VENREDI 30 OCTOBRE 2020 - 1,80 €

N° 6762-6763

BORDEAUX SUPERCLOOP LE SUPERMARCHÉ LIBERÉ



NOUVELLE-AQUITAINE
L'incertitude
pèse sur l'économie

**COMMISSAIRES
AUX COMPTES**
Des défis à relever

**ÉLECTIONS
AMÉRICAINES**
Joe Biden, la nouvelle donne ?

4



SOMMAIRE



20

16



12

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT** & Noëlle **SANZ** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ** & Jennifer **WUNSCH** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD** & Sandrine **CARCENAC** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • Secrétaire : Khedidja **OUIS** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi • Impression : **ROTIMPRES** • Routage **SUD MAILING** • Commission paritaire n° 0223 | 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 1,80 € • Abonnement 1 an : 65 €



GIRONDE ACTU

4 FOCUS

Bordeaux, Supercoop : le marché libéré

12 NOUVELLE-AQUITAINE

L'incertitude pèse sur l'économie

16 INTERVIEW

Commissaires aux comptes :
des défis à relever

20 L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS

24 CHRONIQUE DES NOTAIRES DE LA GIRONDE

La vente par un particulier
en difficulté financière

28 CHRONIQUE DU BARREAU DE BORDEAUX

Procédures collectives et
sauvegarde des entreprises

RÉGION ACTU

35 LANDES

Mont-de-Marsan : une résidence
séniors en construction

TENDANCES BUSINESS

40 ENTREPRISES

Élargissement des mesures
d'aide pour les PME

42 ÉCONOMIE

Coup de froid sur la filière du végétal

CULTURE & SPECTACLES

46 CINÉMA

ADN

50 SORTIR EN GIRONDE

52 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL

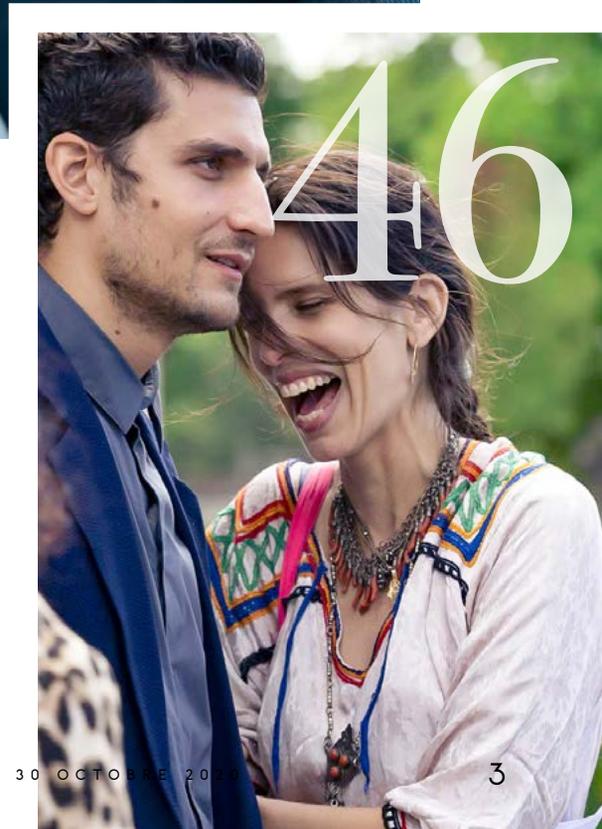
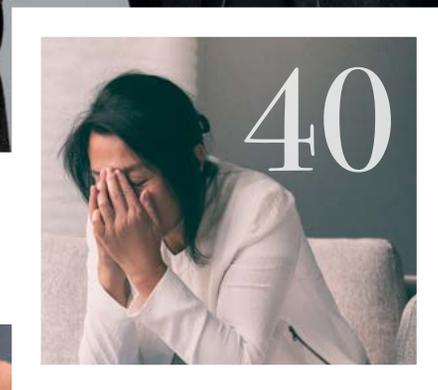
APPELS D'OFFRES

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

VIE DES SOCIÉTÉS

MANDATAIRES JUDICIAIRES

IMMOBILIER





**ANNE
MONLOUBOU**
fondatrice et présidente
de Supercoop

BORDEAUX SUPERCOOP LE SUPERMARCHÉ LIBÉRÉ

DANS CE SUPERMARCHÉ COOPÉRATIF ET PARTICIPATIF, CRÉÉ PAR ANNE MONLOUBOU ET INSTALLÉ À BORDEAUX-SUD, LES CLIENTS SONT LES PATRONS... ET LES EMPLOYÉS ! PREMIER SUPERMARCHÉ DU GENRE À BORDEAUX, 2^E EN FRANCE, SUPERCOOP COLLE PLUS QUE JAMAIS À L'AIR DU TEMPS ET AUX NOUVELLES TENDANCES DE CONSOMMATION PLUS LOCALES ET ÉCORESPONSABLES.

Par Jennifer WUNSCH





Ici, on favorise les produits bios, locaux, de saison et/ou de qualité. Ici, les prix se veulent justes, pour les producteurs ET les consommateurs, avec une marge unique pratiquée de 20 %. Ici, celui qui fait ses courses un jour tient la caisse, fait la serpillière, réceptionne les marchandises ou bien valide les factures le jour suivant. Le supermarché coopératif et participatif Supercoop a beau présenter 2 500 et bientôt 3 000 références de produits de toutes sortes dans ses rayons, il n'a que peu en commun avec une grande surface traditionnelle. « Nous sommes à la fois un magasin, mais surtout, il y a un véritable collectif derrière », expose Anne Monloubou, fondatrice et présidente de Supercoop, premier supermarché du genre à Bordeaux et le deuxième en France. Cette mère de famille, architecte-paysagiste et géographe de formation, était en quête d'une alimentation de qualité, à des prix accessibles. Elle réalise qu'aucun lieu ne répond totalement à ses besoins. Envisageant alors « un tournant dans [sa] vie professionnelle », elle décide en 2015 de reprendre des études. Après l'obtention d'un master à Kedge et 3 ans de travail, durant lesquels elle a créé le collectif des Amis de Supercoop, vendu des paniers, puis ouvert une mini-épicerie à Bègles, elle installe son supermarché à Bordeaux en 2018.

GOVERNANCE INSPIRÉE DE « L'HOLACRATIE »

Ces trois années, c'est aussi le temps qu'il a fallu pour établir une gouvernance partagée, inspirée de « l'holocratie », un concept qui favorise l'autonomie totale des membres dans les prises de décisions. « Comme dans le corps humain, chaque organe fonctionne en autonomie au service du global, sans le contrôle d'une entité supérieure. Cette responsabilisation et le sentiment de liberté associé sont très positifs », assure Anne Monloubou, qui a fait appel à un cabinet indépendant durant 2 ans pour accompagner le collectif dans la mise en place de cette orga-

« C'EST
UNIQUE : LES
PERSONNES QUI
TRAVAILLENT
ICI CONNAISSENT
CEUX QUI
PRODUISENT ! »

nisation. Elle repose sur des « cercles » qui ont chacun en charge un sujet, comme les achats ou le zéro déchet, et auquel on participe de façon bénévole et volontaire. « Et si quelqu'un considère qu'il manque une gamme de produits sans gluten par exemple, il est libre de créer un cercle pour travailler à sa mise en place », remarque Jean-Paul Taillardas, coopérateur en charge de la communication et de l'animation des réunions d'information de Supercoop. Avec cette organisation, « on a notre libre-arbitre, notre autonomie d'action. Ça libère l'énergie ! », s'enthousiasme Johnny, coordinateur de Supercoop, parmi les coopérateurs les plus actifs du magasin.

Des produits frais aux produits d'hygiène, « on trouve de tout chez Supercoop. Sauf de la nourriture pour animaux », précise Anne Monloubou.



JEAN-PAUL TAILLARDAS

coopérateur en charge
de la communication
de Supercoop



70 % DE FEMMES

Ils sont entre 50 et 100, comme Jean-Paul et Johnny, à être très investis, bénévolement bien sûr, dans Supercoop. Il y a François-Joseph, informaticien et militant décroissant, qui vient chaque jeudi depuis le lancement du magasin pour « faire du soutien informatique ».

Ou encore Christelle, responsable d'équipe dans un cinéma qui aujourd'hui « apprend à valider les factures », etc. Ils font partie des 1 300 « coopérateurs » et « coopératrices » (il y a 70 % de femmes) à être copropriétaires de Supercoop : ils détiennent des parts sociales (minimum 100 euros) qui leur donnent le droit d'y faire leurs courses. En contrepartie, ils doivent s'inscrire au planning pour réaliser des « services » au minimum 3 heures toutes les 4 semaines. Réception des commandes, tenue de la caisse, mise en rayon, ménage, accueil, gestion des plannings et des stocks, achats... ce sont eux qui œuvrent au fonctionnement du magasin.

L'autre différence avec la grande distribution : « on est là volontairement, on prend le temps, on n'est pas dans la performance. Ce sont des conditions de travail informelles qui permettent la rencontre : on est dans l'entraide permanente, entre amis.

Tout ça donne envie de revenir ! », confie Johnny. De tous horizons et de tous revenus, les membres de Supercoop ont en commun d'être « mus par la même chose : l'écologie, la bienveillance, la sociabilité.

Les liens entre coopérateurs peuvent devenir très forts. Il y a même une entreprise qui est née ici : le Buro

L'OBSESSION DU ZÉRO DÉCHET

Entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS), Supercoop a développé « une obsession du zéro déchet », admet Jean-Pierre Taillardas. Le supermarché vend à prix coûtant les articles qui ont atteint leur date limite de consommation, pour ne pas avoir à les jeter, et propose de plus en plus de produits « en vrac ». Elle a d'ailleurs développé tout un rayon dédié aux contenants en verre. Et met aussi à disposition de ses membres des bacs de collecte de déchets recyclables, comme les piles ou le petit électroménager, à l'entrée du magasin.

1 300 COOPÉRATEURS ET COOPÉRATRICES DÉTIENNENT DES PARTS SOCIALES (MINIMUM 100 EUROS) QUI LEUR DONNENT LE DROIT D'Y FAIRE LEURS COURSES

des Possibles, un salon de thé-espace de coworking écoresponsable créé à Bordeaux par 3 coopératrices », raconte Jean-Paul Taillardas.

MARGE UNIQUE DE 20 %

Chez Supercoop, « la parole est libre », assure Johnny, qui en profite pour nous glisser la limite de l'exercice selon lui : « on ne paye pas de cotisations sociales sur les services ». C'est peut-être pour cela qu'il n'a pas toujours été aisé de mettre tous les participants d'accord pour avancer. « Supercoop est un projet coopératif qui s'est construit petit à petit, avec les gens. Il a fallu du temps pour stabiliser le collectif, chercher les financements, les locaux, les produits à acheter... », rappelle Anne Monloubou. Il a en effet fallu trouver des producteurs locaux capables de fournir les quantités suffisantes, la bonne plateforme de distribution bio et ensuite gérer les contraintes logistiques. « Par exemple, nous proposons des pains différents chaque jour, en fonction des disponibilités des producteurs pour nous livrer », explique Jean-Paul Taillardas, également en charge des achats de truite sauvage fumée et d'huile d'olive vierge.

« Au début, avec certains bénévoles, on visitait les exploitations pour choisir les producteurs, goûter les produits. Tu rapportes un récit en magasin qui permet de faire une transmission. Puis deux ou trois fois par an, on organisait des dégustations. C'est unique : les personnes qui travaillent ici connaissent ceux qui produisent ! », se réjouit Johnny. Au total, Supercoop travaille en direct avec une quinzaine de producteurs, auxquels il revendique « acheter au juste prix, sans négociation », précise Jean-Paul Taillardas. « Des prix auxquels on ajoute 20 %, ce qui génère une marge unique de 17 %, servant à payer les frais de fonctionnement, et notamment les 3 salariés », explique-t-il. Résultat : des produits de qualité à des prix très accessibles.

MOUVEMENT INFORMEL

Cette coopération, au cœur du fonctionnement de Supercoop, est un fondement de la philosophie des supermarchés coopératifs, qui se multiplient partout en Europe. Ainsi, le Supercoop bordelais a été aidé



lors de son lancement par son homologue parisien La Louve, elle-même aidée par le premier magasin du genre, fondé à Brooklyn en 1973, le Park Slope Food Coop, dont s'est inspirée Anne Monloubou. « Il s'agit d'un mouvement informel, qui n'est pas structuré, mais on s'aide les uns les autres », affirme Jean-Paul Taillardas, qui participe à une visioconférence avec La Louve chaque semaine, avec le Park Slope chaque mois, et aux rencontres « intercoop » deux fois par an.

« Le Supercoop de Bordeaux est ainsi en train d'accompagner les projets de La Rochelle, Le Chesnay, L'Haÿ-les-Roses et même Berlin ! », ajoute-t-il. Et si chaque projet est différent, incarné par le territoire et le collectif qui le porte, aujourd'hui, les supermarchés coopératifs ne démarrent pas de zéro. « Des forums en ligne permettent de poser des questions sur le fonctionnement du magasin : création des statuts, gestion des pertes, choix du logiciel de gestion, structuration des outils... Il y a aussi de l'entraide sur la partie informatique, le cœur du réacteur pour un supermarché : la coopérative de développeurs Yaal nous aide avec notre logiciel open-source », précise François-Joseph.

CONSOMM'ACTEUR

Avec les bureaux, le petit laboratoire de découpe et l'espace de stockage, le magasin dispose d'un peu moins de 300 m², dont la moitié est dévolue aux rayons. « On commence à être à l'étroit, donc on a le projet de s'agrandir », confie Anne Monloubou. Et si l'activité de point colis, qui fait venir les gens du quartier, et surtout le confinement ont été plutôt bénéfiques au magasin, dont le chiffre d'affaires a crû de 70 % en avril 2020 par rapport au même mois de l'année précédente, Supercoop a également le projet de devenir plus visible. Seulement attention : « nous ne sommes pas là pour faire du chiffre, on ne devient pas membre à la légère ! », prévient Jean-Paul Taillardas. Mais pour ceux qui voudraient « changer leurs habitudes. Et jouer leur rôle en tant que consommateur », comme l'a souhaité Anne Monloubou, Supercoop est le lieu idéal.

ÊTRE « ACTEUR DE L'ÉDUCATION POPULAIRE »

Au-delà de l'idée de réunir des « consomm'acteurs » voulant inventer ensemble une nouvelle façon de consommer, Supercoop s'est également donné pour mission d'être « acteur de l'éducation populaire ». C'est pourquoi le collectif a noué des partenariats avec des associations d'insertion, comme Unis-Cité, qui propose aux jeunes des missions de service civique. Et fait régulièrement des animations pour les enfants du quartier avec des ateliers cuisine autour du bien-manger.

LE CHIFFRE
D'AFFAIRES A
CRÛ DE **70 %**
EN AVRIL 2020 !



SUPERCOOP EN CHIFFRES

2 500 références de produits

20 % de marge unique sur tous les produits

3h de travail minimum toutes les 4 semaines

1 300 coopérateurs et coopératrices (70 % de femmes)

100 € de parts sociales minimum par membre

110 000 € DE CA EN AVRIL 2020 (+ 71 % par rapport à 2019)

75 000 € DE CA EN JUILLET 2020 (+ 36 % par rapport à 2019)



© D.R.

Sur les 1 300 membres dans la coopérative Supercoop, environ 700 sont actifs et y font leurs courses. Une petite centaine est très investie.



© Atelier Gallien

L'INCERTITU PÈSE SUR

LA REPRISE RAPIDE DE L'ACTIVITÉ, QUI AVAIT SUIVI LE CONFINEMENT, SE TASSE. LA PÉRIODE QUI S'OUVRE EST TRÈS INCERTAINE POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE NÉO-AQUITAINS DANS LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE, DES SERVICES MARCHANDS ET DE LA CONSTRUCTION. UNE TENDANCE QUE L'ON RETROUVE À L'ÉCHELLE NATIONALE, OÙ L'ACTIVITÉ DEMEURE INFÉRIEURE AU NIVEAU D'AVANT-CRISE.

Par Jennifer WUNSCH



DE L'ÉCONOMIE

« La reprise marque un palier en septembre », prévient la Banque de France en ouverture de sa note de conjoncture en Nouvelle-Aquitaine post-entrée. Après la chute vertigineuse enregistrée au mois de mars, puis une reprise rapide dans les mois qui ont suivi, « en aile d'oiseau », l'activité est entrée dans une phase de remontée lente et très progressive depuis le mois de septembre. Une tendance à l'opposé de l'effet rebond habituellement enregistré à la rentrée, après les fermetures estivales d'entreprises. « Nous sommes dans la confirmation de l'anticipation des chefs d'entreprises, qui avaient prévu en août une reprise relativement moins favorable qu'habituellement », assure Yannick Portejoie, responsable du pôle études économiques de la Banque de France Bordeaux. Conséquence : une prudence et une réserve sur les perspectives aussi bien à court terme, qu'à moyen terme, « liées aux incertitudes quant à l'évolution de la pandémie et aux mesures sanitaires qui seront prises », précise Jacky Phillips, chef du département entreprises et des activités économiques régionales de la Banque de France.

CONTRACTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Une incertitude qui pèse sur tous les secteurs d'activité étudiés par l'institution. Dans l'industrie, la production se contracte, mais la situation demeure très variable d'un sous-secteur à l'autre.

Au niveau régional, on note sans surprise que l'industrie aéronautique se porte mal, avec peu de visibilité sur la reprise. « Nous avons de nombreux sous-traitants et fournisseurs dont les carnets de commandes sont dégarnis. Le retour à la normale dans l'aéronautique, initialement prévu pour 2023, est désormais prévu entre 2024 et 2027. Tout dépendra de la reprise effective du trafic aérien », détaille Jacky Phillips. Une situation qui entraîne dans certains cas une réorientation de l'activité vers d'autres secteurs. Même constat pour la construction de bateaux de plaisance, qui se portait très bien depuis 2 ans, et qui

« LE RETOUR À LA NORMALE DANS L'AÉRONAUTIQUE EST DÉSORMAIS ANNONCÉ ENTRE 2024 ET 2027. TOUT DÉPENDRA DE LA REPRIS E EFFECTIVE DU TRAFIC AÉRIEN »

a dû faire face à des difficultés de livraison et à un fort fléchissement de la demande, notamment lié à l'incapacité de présenter les nouveaux modèles lors des grands salons nautiques. À l'inverse, l'industrie alimentaire et de boissons se maintient de façon globalement constante depuis le confinement.

BESOIN DE DIGITALISATION ACCRU

Le secteur des services marchands, quant à lui, est quasi-stable, avec d'importantes variations d'une activité à l'autre, certaines ayant surperformé et d'autres sous-performé, le tout se compensant. Sans surprise



là encore, c'est l'hôtellerie qui se porte le plus mal, avec des taux de fréquentation très faibles et une absence de clientèle professionnelle. Néanmoins, « les situations sont disparates, surtout en fonction de l'emplacement des établissements », remarque Jacky Phillips.

La situation de l'hôtellerie et de la restauration engendre une baisse d'activité des agences de travail temporaire, qui subissent également le coup d'arrêt dans les industries aéronautique et nautique. À l'opposé dans les services marchands, les transports ainsi que toutes les activités spécialisées se sont bien tenus, en particulier l'informatique, « avec un besoin de digitalisation accru pour les entreprises pendant la période », note Yannick Portejoie.

REPRISE DES APPELS D'OFFRE

Enfin, le secteur de la construction a connu une légère contraction, après une bonne reprise dans le bâtiment à partir du mois d'août, malgré « des problèmes de rentabilité liés aux surcoûts directs et indirects des mesures sanitaires », constate Jacky Phillips. Globalement, les niveaux d'activité sont comparables à avant

la crise, grâce à l'effet de rattrapage, mais avec des carnets de commande moins fournis et des difficultés à recruter sur certains métiers. Concernant les travaux publics, « l'effet pandémie et l'effet décalage des élections municipales ont engendré un retard des commandes qui n'est pas encore rattrapé », assure Yannick Portejoie.

« LES BANQUES
ONT JOUÉ LE
JEU, AVEC PLUS
DE 97 % DES
PGE DEMANDÉS
ACCORDÉS »

YANNICK
PORTEJOIE

Responsable du Pôle Études économiques
de la Banque de France Bordeaux

Et malgré un retour des appels d'offre, y compris des collectivités, « on sent que l'incertitude est générale pour le second semestre 2021 », précise le responsable du pôle études, avec un manque de visibilité exprimé par une grande partie des chefs d'entreprises interrogés.

8,6 MILLIARDS D'EUROS DE PGE

Parallèlement à ses enquêtes de conjoncture mensuelles, la Banque de France a publié les statistiques des Prêts garantis par l'État (PGE), qui pourront être souscrits jusqu'en juin 2021. Ainsi sur une enveloppe de 300 milliards d'euros, seuls 122 milliards ont été consommés au niveau national, dont 8,6 milliards en Nouvelle-Aquitaine. Ce qui fait de la région la 4^e de France en terme de PGE accordés. 90 % des entreprises qui en ont bénéficié sont des TPE, et elles se sont vues accorder des prêts de 145 000 euros en moyenne (contre 205 000 euros au niveau national). « Les banques ont globalement joué le jeu, car plus de 97 % des prêts demandés ont été accordés », note Jacky Phillips. Des chiffres confirmés par l'enquête trimestrielle sur l'accès au crédit en France, qui montre que la demande de crédits (PGE inclus) a été beaucoup plus

importante sur le dernier trimestre. Pour les entreprises qui n'ont pas obtenu leur prêt, la médiation du crédit a aussi pleinement joué son rôle. Selon les statistiques publiées le 20 octobre par la Banque de France, la Nouvelle-Aquitaine est la 3^e région en termes d'emplois

conservés, et la 5^e en nombre d'entreprises confortées, pour lesquelles la médiation a eu une issue positive. Et si une forte baisse du nombre de saisines de la médiation du crédit avait été enregistrée en juin-



JACKY PHILLIPS

Chef du département Entreprises régionales à la Banque de France

« LES SERVICES MARCHANDS SPÉCIALISÉS TELS QUE L'INFORMATIQUE SE SONT BIEN TENUS, EN RAISON DU BESOIN DE DIGITALISATION ACCRU »

juillet, la tendance est à la hausse ces dernières semaines en Nouvelle-Aquitaine, où l'incertitude et le manque de visibilité sont les maîtres-mots pour la fin d'année.

MÉTHODOLOGIE

Enquête mensuelle de conjoncture dans les secteurs de l'industrie et des services marchands, enquête trimestrielle dans le Bâtiment et les Travaux publics, réalisées par la Banque de France sur la Région Nouvelle-Aquitaine, présentant les soldes d'opinion de 900 chefs d'entreprise néo-aquitains.

COMMISSAIRES AUX COMPTES DES DÉFIS A RELEVER

GWLADYS TOHIER A ÉTÉ ÉLUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2020 PRÉSIDENTE DE LA NOUVELLE COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA GRANDE AQUITAINE. EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES À BIARRITZ (BAB AUDIT CONSEIL), ELLE ENTEND RELEVER LE DÉFI DE CETTE FUSION DES COMPAGNIES RÉGIONALES AU SEIN D'UNE NOUVELLE ENTITÉ UNIQUE. ET SURTOUT ENCOURAGER LES PROFESSIONNELS, SONNÉS PAR LA LOI PACTE, À PRENDRE LE VIRAGE NUMÉRIQUE. RENCONTRE.

Propos recueillis par Vincent ROUSSET

Echos Judiciaires Girondins : Comme l'a décrété le gouvernement et à l'instar d'autres organismes, les compagnies régionales des commissaires aux comptes ont donc fusionné dans toutes les régions pour créer de nouvelles entités épousant peu ou prou les grandes régions administratives. Comment s'est passée votre élection inédite ?

Gwladys Tohier : « C'est très simple, au départ, personne ne voulait y aller pour gérer cette nouvelle « usine à gaz ». Et puis j'ai décidé de me présenter car je me disais que je pouvais apporter quelque chose à ma profession. N'ayant jamais été élue, n'étant pas de Bordeaux et étant plutôt une jeune femme, je n'ai pas eu la tâche facile. Heureusement, certains confrères et consœurs m'ont soutenue dès le départ comme Guillaume Ufferte, président de l'IFEC Aquitaine. Et à l'origine, c'est Nathalie Malicet (ancienne présidente de la Compagnie régionale de Bordeaux) qui m'a propulsée dans le cadre de la commission numérique de la CNCC à laquelle je participe. Pour certains membres de la profession, j'ai fait une campagne disruptive, en fait j'ai communiqué en vidéo sur LinkedIn et Twitter, ce qui est tout à fait dans l'air du temps.

Au final, sous l'étiquette IFEC, nous avons été élus à près de 75 %. Il faut dire qu'il n'y avait que notre liste en lice ! Les 25 % restant sont des votes blancs. La Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Grande Aquitaine regroupe ainsi les compagnies de Bordeaux, Pau, Limoges, Agen et au total 800 professionnels. La Compagnie de Poitiers a choisi de rallier la Bretagne c'est pourquoi on a nommé la CRCC de « Grande Aquitaine » et non de Nouvelle-Aquitaine (voir carte). »

EJG : Quel est le sens de votre démarche et quels seront les grands axes de votre présidence ?

G. T. : « Je suis d'une nature hyperactive et j'aime les défis. J'aime l'humain et le numérique et il ne faut pas dissocier les deux ce qui est hélas souvent le mode de fonctionnement de notre profession réglementée. Clairement j'ai deux axes : le numérique et la communication. Ma principale mission sera d'accompagner les confrères dans la transition numérique et de communiquer sur ce que l'on fait pour les confrères. Si l'on ne communique pas, les professionnels ne savent pas ce que l'on fait et pensent que la CRCC ne fait rien pour eux. Et je veux revoir en profondeur la formation. Mon but est d'aider les commissaires aux comptes

GWLADYS TOHIER : BIO EXPRESS

Née en 1979 à Bourges
Formée chez Grant Thornton à Lyon

Création de **BAB Audit Conseil**
à Biarritz en 2009

Membre de la Commission
Numérique et Innovation de la CNCC
depuis sa création en 2017

Associée **AUDECA** (Bordeaux)
depuis fin 2017

Juge au Tribunal de
Commerce de Bayonne (2017-2018)

1^{er} octobre 2020 :
élue présidente de la **CRCC**
Grande Aquitaine

« LA CRCC DE
GRANDE AQUITAINE
REGROUPE AINSI
LES COMPAGNIES
DE BORDEAUX,
PAU, LIMOGES ET
AGEN. POITIERS A
CHOISI DE RALLIER
LA BRETAGNE. »

partout sur le territoire et à l'intérieur de leur cabinet en leur proposant des prestataires et des solutions sur place. »

EJG : Comment va s'organiser votre présidence sur un vaste territoire allant de Biarritz à Limoges en passant par Agen et les Hautes-Pyrénées ?

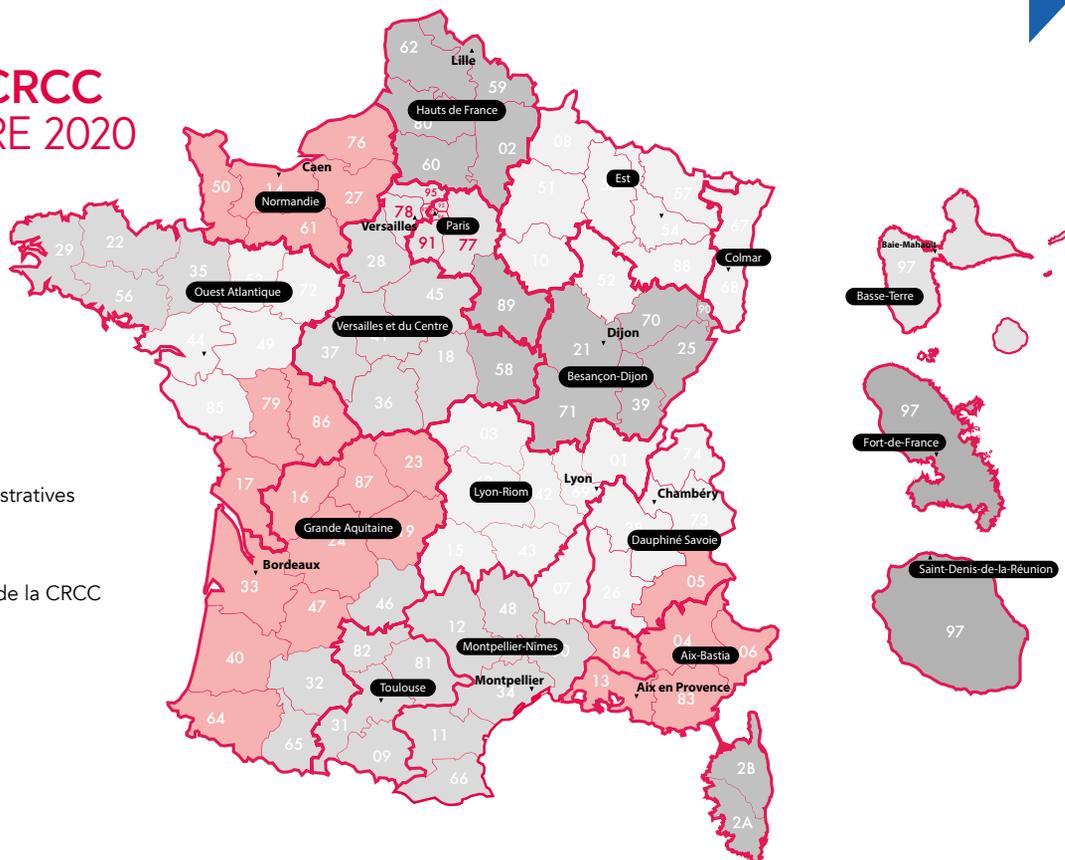
G. T. : « Je vais essayer de coordonner les compagnies régionales. On va essayer d'harmoniser les process. Je préfère fédérer qu'imposer. Pour l'instant, aucun licenciement et aucune fermeture d'antenne n'est prévue. La fusion prévoit qu'il y ait au moins une personne par antenne. Je vais former des permanents au community management. Certaines tâches seront supprimées et d'autres vont être créées. Je rappelle que le siège social de la CRCC Grande Aquitaine est établi rue Ferrère à Bordeaux, cela ne veut pas dire que Bordeaux va tout récupérer ! Nous allons fonctionner par pôle : numérique, communication, formation. Il y aura un vice-président ou une vice-présidente par antenne régionale. Enfin j'aimerais monter des partenariats avec des institutions, organismes, banques pour qu'ils soient visibles avec nous. »

© Atelier Gallien

CARTE DES CRCC 1^{ER} NOVEMBRE 2020

Légende

- CRCC
- Régions administratives
- CRCC Nom CRCC
- Siège Nom du siège de la CRCC



« CLAIREMENT J'AI 2 GRANDS AXES : LE NUMÉRIQUE ET LA COMMUNICATION »

EJG : Quelle est l'humeur générale de votre profession après l'entrée en vigueur de la loi Pacte qui le rappelle a réhaussé les seuils d'intervention des CAC dans les entreprises ?

G. T. : « Beaucoup de commissaires aux comptes sont sous l'eau. Ils n'y croient plus, sonnés par la loi Pacte estimant qu'on les enterre et que les instances ne les ont pas défendus. Je veux essayer de ramener ces confrères dans la barque : il y aura d'ailleurs un élu, Éric Ducasse, chargé de l'assistance aux confrères en difficulté. Et pourtant il faut y croire et j'y crois si notre profession se réinvente. Il faut revoir notre modèle économique et proposer des missions de conseil sur des problématiques du type cybersécurité. Faire connaître aussi nos spécificités aux start-ups de la Fin-tech. Je citerai mon exemple personnel : j'ai un petit cabinet avec 2 salariés, j'aurais dû disparaître après la loi Pacte. Certes, j'ai perdu des mandats mais j'en ai gagné d'autres en essayant d'être pro-actif et dans l'accompagnement des entreprises, cela me paraît être du bon sens. »

CRCC GRANDE AQUITAINE : LES NOUVEAUX ÉLUS

Gwladys TOHIER (Biarritz),
Frédéric GRIZEL (Libourne),
Catherine TERRADE (Limoges),
Fabienne MATHIEU (Villeneuve-sur-Lot),
Stephan KONTOWICZ (Bordeaux),
Aurélie LALANNE (Mérignac),
Alexandre BÉGUÉ (Pau),
Alain BERSANS (Agen),
Marc AUCHABIE (Brive),
David BRETTE (Dax),
Arnaud VIGIER (Cognac),
Audrey VERGES (Bordeaux),
Alexis BOURDY (Le Bouscat),
Louis NOËL (Bordeaux),
Vincent GERON (Bordeaux),
Éric DUCASSE (Bordeaux)

L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS



M^e Pierre-Jean
MEYSSAN

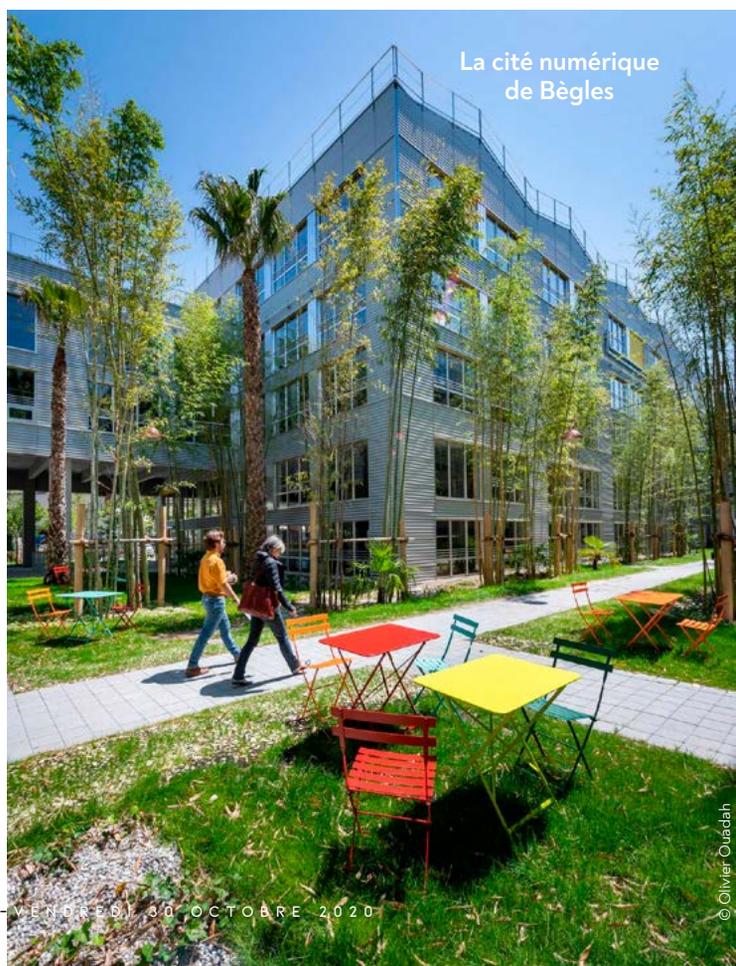
© D.R.

CARNET UN BORDELAIS AU CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT

Au cours de l'Assemblée générale qui s'est tenue le mardi 20 octobre 2020, le Conseil supérieur du notariat s'est renouvelé. Il passe de 42 à 71 membres et la part de femmes y progresse de 21 % à 46 %, reflétant les évolutions vécues par la profession. L'isérois David Ambrosiano en est le nouveau président. Il sera accompagné de six membres du Bureau dont **Maître Pierre-Jean MEYSSAN**, 57 ans, notaire à Bordeaux (Gironde). Ces nouveaux élus siégeront jusqu'en octobre 2022.

BÈGLES ARKÉA RENFORCE SES ÉQUIPES

Le groupe bancaire Arkéa, reconnu pour sa forte culture technologique, a décidé de renforcer ses compétences numériques. Pour multiplier ses expertises, notamment en matière de cloud et design d'outils digitaux, il va créer, en collaboration avec onepoint, accélérateur engagé dans le tissu local, un site à Bordeaux en complément de son site brestois. Il accueillera des « squads produits » composés de profils technologiques divers (designer, développeur, ingénieur data, architecte logiciel, scrum master, product owner...). Plus de 150 recrutements en CDI sont prévus d'ici deux ans. Le choix d'Arkéa s'est porté sur la métropole bordelaise, labellisée French Tech, pour attirer ces futurs talents qui seront basés à la Cité numérique de Bègles.



La cité numérique
de Bègles



BORDEAUX BOLT DÉPLOIE SES TROTTINETTES ET VÉLOS LIBRE SERVICE

L'opérateur estonien Bolt a déployé vendredi dernier son offre de transport en libre service. Déjà présent à Bordeaux depuis septembre avec des véhicules de transport avec chauffeur (VTC), il propose aujourd'hui 100 trottinettes électriques et 140 vélos électriques en libre service. « Bolt a pour ambition de rendre la mobilité urbaine accessible à tous », confie le directeur général France de Bolt. « En offrant ces trois moyens de déplacement (VTC, trottinettes et vélos), toutes les distances sont couvertes, permettant ainsi aux Bordelais de réduire leur dépendance à leur véhicule personnel. » L'enseigne, déjà présente dans plus de 35 pays, est une de plateformes de mobilité qui a la plus forte croissance en Europe et en Afrique, avec plus de 30 millions d'utilisateurs.



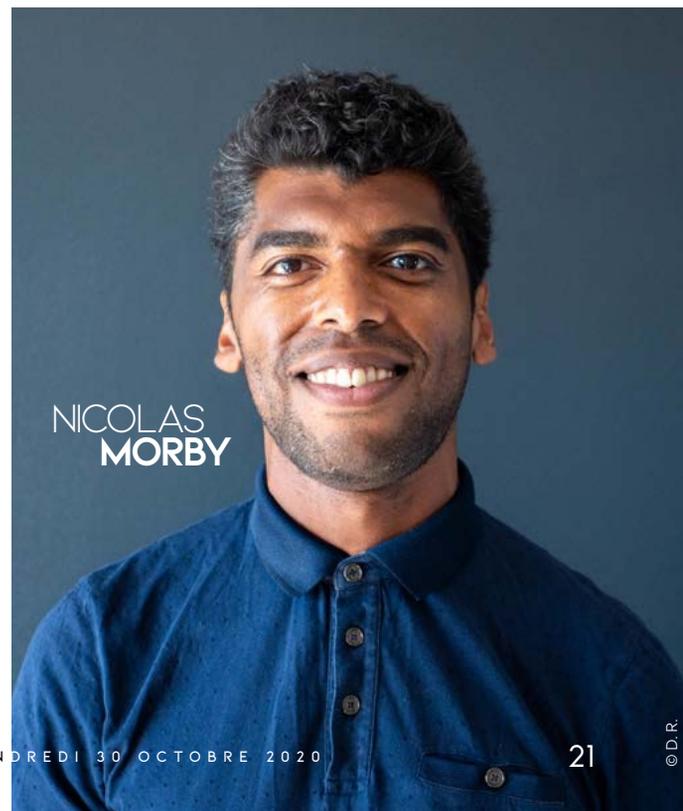
PAUL-HENRI
ET MARC BELIN

CARNET

Paul-Henri BELIN vient de prendre la présidence du promoteur immobilier Belin Promotion, dont il était directeur général depuis cinq ans. Il prend la suite de son père Marc BELIN. Fondée à Toulouse il y a plus de 55 ans, l'entreprise indépendante et familiale est aujourd'hui largement implantée à Bordeaux et en Gironde.

BORDEAUX ETHYPIK DÉMOCRATISE LE RECRUTEMENT DE RUE

Recruter des gens dans la rue, en fonction de leurs « soft skills » (leurs qualités personnelles) : c'est l'étonnant pari de Nicolas Morby, qui a fondé la start-up Ethypik, contraction d'éthique et d'atypique, en plein confinement. « Être légitime pour un poste passe avant tout par des valeurs en phase avec celles de l'entreprise. En allant chercher des candidats dans la rue, nous inversons le processus : nous leur montrons que ce sont les entreprises qui ont besoin d'eux. La logique change complètement la donne et redonne une confiance réelle à la personne, notamment à des gens qui se sont éloignés de l'emploi », assure le fondateur dans un communiqué. Pour chaque mission, la start-up qualifie les profils recherchés avec ses clients, puis ajuste un questionnaire d'identification des soft skills en collaboration avec une Docteur en sciences cognitives. Résultat : Ethypik, qui compte 11 collaborateurs à Paris et Bordeaux, a déjà géré 7 missions pour lesquelles elle a qualifié 200 candidats, dont 40 sur des métiers en tension (développeurs web, BTP...). Accompagnée par Bordeaux Technowest, Ethypik vient d'être sélectionnée par Rhizome, plateforme d'innovation et d'incubation de Paris&co dédiée aux RH.



NICOLAS
MORBY



HÔTELLERIE « RESTEZ DORMIR » À BORDEAUX

Dans le cadre du plan de relance de l'activité touristique de l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole, les hôtels et résidences hôtelières de la métropole bordelaise ouvrent grand leurs portes et invitent les habitants de la région Nouvelle-Aquitaine à venir passer une ou deux nuits à Bordeaux à des tarifs exceptionnels, du 1^{er} novembre au 3 janvier. En plus de bénéficier d'un tarif préférentiel sur leur chambre (de 45 € en éco à 195 € en luxe pour une chambre double avec 2 petits-déjeuners inclus), les participants bénéficieront de divers avantages pour participer à la vie culturelle de la métropole : 2 CityPass de 72 h gratuits par chambre réservée ; des bons d'achat offerts par les commerçants bordelais via la Ronde des Quartiers de Bordeaux...). Le nom de cette opération destinée à générer des nuitées et à bénéficier à l'ensemble des acteurs de la destination : « Restez dormir » !

BORDEAUX UN SINGLE MALT AU PAYS DU VIN

La distillerie Moon Harbour vient de mettre sur le marché le premier single malt whisky 100 % girondin, le Dock 1. Les céréales sont cultivées sur l'île de Patiras, l'alambic provient d'un artisan bordelais, les barriques proviennent exclusivement des châteaux bordelais. Ce whisky, fruit d'une distillation unique, douce et lente, s'est épanoui pendant 3 ans en fûts de vin moelleux du Sauternais et a été affiné plusieurs semaines en barriques de vin rouge du Château La Louvière, à Léognan. 10 000 bouteilles de Dock 1 seront disponibles à partir du 1^{er} novembre jusqu'à la fin de l'année. En 2021, cette production 100 % girondine comptera près de 50 000 bouteilles.



CAPEB 33 UNE AG SOUS LE SIGNE DU COVID-19

Le 26 septembre dernier, dans le contexte actuel de pandémie, s'est tenue l'assemblée générale de la CAPEB 33. Le président national des CAPEB Jean-Christophe Repon a déclaré que « la baisse d'activité n'est pas aussi forte que ce nous avons craint. On rappelle régulièrement au gouvernement que ce n'est pas l'annonce de milliards qui fait l'activité » avant d'évoquer la TVA dans le bâtiment comme levier de la relance des projets des ménages malgré l'opposition du ministre de l'Économie. L'adjointe au maire chargée de l'accompagnement des mutations économiques, Nadia Saadi, a souligné l'attachement de la nouvelle municipalité aux entreprises de proximité et sa volonté d'utiliser tous les leviers, dont le foncier, pour permettre la réimplantation dans les quartiers de commerçants et d'artisans. Le président de la CAPEB 33, Michel Dumon, dont c'était la dernière AG en qualité de président, a dénoncé les pressions exercées sur les artisans pour terminer les travaux en urgence, comme s'il était possible de rattraper deux mois de confinement, avec le risque d'accident que cela suppose. Des pistes de partenariat et d'intervention de la médecine du travail ont été envisagées. La CAPEB 33 aimerait conduire une enquête avec l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie sur les conduites addictives des chefs d'entreprises eux-mêmes (médicaments, alcool, tabac ou surconsommation de café).





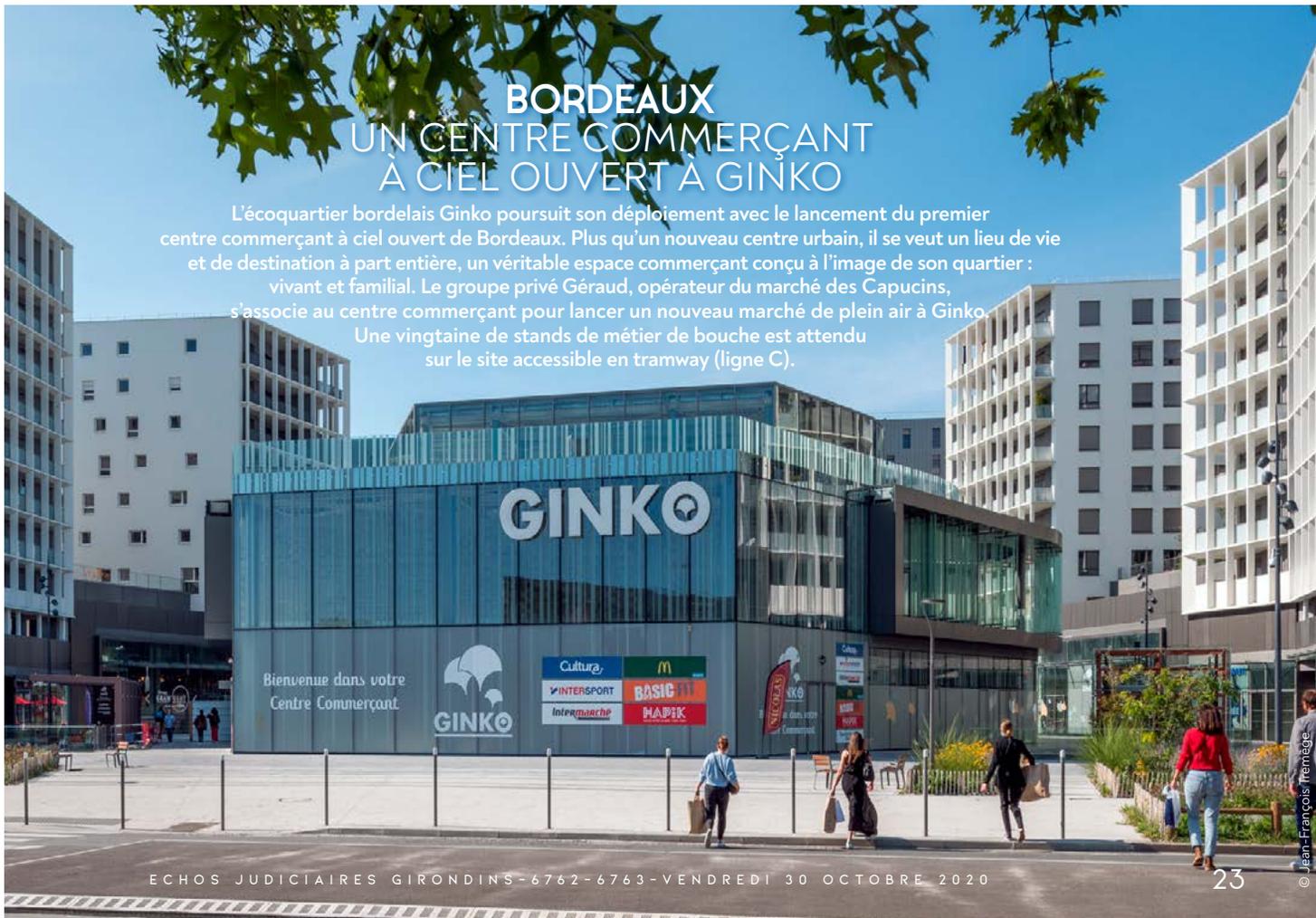
FINANCEMENT PARTICIPATIF CLAUDE MOUILLE LA CHEMISE

Guillaume Joyeux et Thibault Plana, deux anciens de Kedge Business School Bordeaux, viennent de créer une nouvelle marque de chemises 100 % française : Claude. Face à une offre abondante sur le marché, stéréotypée dans les coupes et les cols, les deux entrepreneurs ont imaginé leur chemise idéale. Avec son col amovible, Claude apporte un degré de personnalisation inédit et relaye à travers ses chemises son ambition : une marque engagée, qui donne du sens à une consommation durable, en privilégiant les matières les plus nobles et en s'entourant de fournisseurs français au savoir-faire reconnu, pour un positionnement haut de gamme, entre authenticité et modernité. Afin d'entrer dans l'univers des grandes marques de chemises françaises, Claude a lancé jusqu'à la mi-novembre une opération de financement participatif via la plateforme ulule (<https://fr.ulule.com/claude-chemises-and-cols-francais/>) pour un montant visé de 10 000 €.

© D. R.

BORDEAUX UN CENTRE COMMERCANT À CIEL OUVERT À GINKO

L'écoquartier bordelais Ginko poursuit son déploiement avec le lancement du premier centre commerçant à ciel ouvert de Bordeaux. Plus qu'un nouveau centre urbain, il se veut un lieu de vie et de destination à part entière, un véritable espace commerçant conçu à l'image de son quartier : vivant et familial. Le groupe privé Géraud, opérateur du marché des Capucins, s'associe au centre commerçant pour lancer un nouveau marché de plein air à Ginko. Une vingtaine de stands de métier de bouche est attendu sur le site accessible en tramway (ligne C).



LA VENTE PAR UN PARTICULIER EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE

Par M^e Inès NAUD, notaire à Saint-André-de-Cubzac

DE PLUS EN PLUS DE PROPRIÉTAIRES FONCIERS PRÉSENTENT DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES. DANS CETTE CONJONCTURE, LE NOTAIRE, CHARGÉ DE LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER, DEVRA ÊTRE PARTICULIÈREMENT ATTENTIF À CETTE SITUATION, NOTAMMENT SI LE VENDEUR EST CONCERNÉ PAR UNE PROCÉDURE DE SAISIE IMMOBILIÈRE OU DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS.

LA VENTE DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Qu'est-ce que la procédure de saisie immobilière ?

La saisie immobilière est définie comme « la procédure d'exécution forcée qui permet au créancier muni d'un titre exécutoire de faire placer sous main de justice, moyennant un commandement de payer et la publication de celui-ci, un immeuble appartenant à son débiteur ou à un tiers détenteur et d'obtenir la vente du bien saisi en présence des personnes saisies et des créanciers inscrits » (*Vocabulaire juridique*, Gérard Cornu). La saisie immobilière tend à la vente forcée de l'immeuble du débiteur ou, le cas échéant du tiers détenteur, en vue de la distribution de son prix (article L311-1 du CPCE).

Les effets de la procédure de saisie immobilière : le principe de l'indisponibilité du bien.

Le principe de l'indisponibilité du bien est posé par l'article L321-2 du CPCE qui dispose que « l'acte de saisie rend l'immeuble indisponible et restreint les droits de jouissance et d'administration du bien saisi ». Cet article poursuit en précisant que le débiteur « ne peut ni aliéner le bien ni le grever de droits réels ». En d'autres termes, à compter de la signification du commandement de payer valant saisie, les droits du débiteur sur son immeuble sont fortement affaiblis, lequel ne peut plus disposer librement de son bien.

Le notaire, chargé de la vente de l'immeuble, averti de cette situation, se doit alors d'être très prudent car tout contrat conclu en contradiction avec le principe de l'indisponibilité est entaché de nullité. L'indisponibilité du bien peut toutefois être écartée de deux manières :

- Soit la vente amiable de l'immeuble est autorisée par le juge dans le cadre de la procédure de saisie. Le débiteur pourra alors signer tout avant-contrat et tout acte de vente sous réserve de respecter le prix et les conditions fixés par le juge.
- Soit le débiteur arrive à sortir de cette procédure de saisie en obtenant du créancier l'accord de mainlevée du commandement de payer valant saisie.

Saisie immobilière et pratique notariale

- La vente amiable autorisée par le juge

Lorsque la vente amiable a été autorisée par le juge, et aux termes de l'article L322-4 du CPCE, « l'acte notarié n'est établi que sur consignation du prix et des droits de la vente auprès de la Caisse des dépôts et consignations et justification du paiement des frais taxés ». Ainsi, avant de régulariser l'acte authentique de vente, le notaire devra :

- consigner à la CDC le montant du prix et des frais de la vente. Il devra, par la suite, effectuer une demande de déconsignation partielle auprès de la CDC pour percevoir ses émoluments et obtenir le versement des droits de mutation qu'il devra verser en vue de l'enregistrement et de la publication de l'acte ;
- justifier du paiement des frais de procédure, lesquels sont taxés par le juge dans le jugement d'orientation et sont à la charge de l'acquéreur.

LE DÉBITEUR ET LE CRÉANCIER SAISSANT PEUVENT DÉCIDER DE SORTIR DE LA PROCÉDURE DE SAISIE POUR PROCÉDER À LA VENTE DE L'IMMEUBLE...

Le notaire devra veiller à la conformité de l'acte qu'il dresse aux conditions fixées dans le jugement d'orientation car c'est aux termes de l'audience de rappel que le juge constatera la vente et prononcera la radiation des inscriptions. En effet, durant cette audience, et conformément à l'article R322-25 du CPCE, « le juge s'assurera que l'acte de vente est conforme aux conditions qu'il a fixées, et que le prix a été consigné. Il ne constate la vente que lorsque ces conditions sont remplies ».

- La mainlevée du commandement de payer valant saisie

Rappelons que le débiteur et le créancier saisissant peuvent décider de sortir de la procédure de saisie pour procéder à la vente de l'immeuble lorsque le créancier a donné son accord à la mainlevée du commandement de payer valant saisie. Dans cette hypothèse, le notaire devra alors signer l'acte de mainlevée du commandement de payer valant saisie avant de procéder à la signature de l'acte authentique de vente.

Cependant, le notaire devra être prudent car, en fonction de l'avancée de la procédure de saisie, le seul accord du créancier saisissant ne sera pas suffisant. En effet, « au plus tard le cinquième jour ouvrable suivant la délivrance de l'assignation au débiteur, le com-

mandement de payer valant saisie est dénoncé aux créanciers inscrits au jour de la publication du commandement » (article R322-6 du CPCE). Dès lors, tant que le commandement de payer valant saisie n'a pas été dénoncé aux créanciers inscrits, seul le créancier poursuivant doit consentir à la mainlevée. Après dénonciation, tous les créanciers inscrits au jour de la publication du commandement de payer valant saisie devront donner leur accord à la mainlevée.

LA VENTE DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS

Qu'est-ce que la procédure de surendettement des particuliers ?

Le surendettement se définit comme « l'endettement extrême d'un particulier débiteur de bonne foi ; plus précisément, nom donné par la loi du 31 décembre 1989 à la situation d'une personne physique qui, débiteur de bonne foi, est dans l'impossibilité manifeste de régler ses créanciers, et qui peut, à ce titre, bénéficier d'aménagements de ses paiements (report ou rééchelonnement, imputation sur le capital, réduction du taux d'intérêt...), mesures d'allègement proposées

sous forme de règlement amiable, par une commission administrative saisie à son initiative ou imposée par le juge d'instance de son domicile, dans le cadre d'un redressement judiciaire civil » (*Vocabulaire juridique*, Gérard Cornu).

Les effets de la procédure de surendettement des particuliers

Lorsqu'un particulier bénéficie d'une procédure de surendettement, il conserve (sauf cas particulier de la procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire) son pouvoir de disposer de ses biens. Toutefois, le surendetté se voit tout de même soumis à une réglementation particulière et ne doit pas aggraver son endettement. Il devra respecter certaines obligations et notamment celle de demander une autorisation préalablement à toute vente. À défaut, non seulement le débiteur pourra être déchu du droit de bénéficier des procédures de surendettement des particuliers mais également l'acte de vente pourra encourir la nullité.

Surendettement et pratique notariale

Dans tous dossiers de vente, le notaire devra interroger le vendeur sur l'existence d'une procédure de surendettement et devra obligatoirement consulter le BODACC. Face à un vendeur surendetté, le notaire doit exiger de son client l'obtention d'une autorisation préalablement à la régularisation de l'acte de vente. La vente peut avoir été autorisée par la commission de surendettement aux termes du plan de surendettement. Mais, si cela n'est pas le cas, le vendeur surendetté devra adresser au juge du tribunal d'instance une requête afin d'obtenir l'autorisation de vendre.

Procédure de surendettement et saisie immobilière

Envisageons l'hypothèse d'une personne dont l'immeuble a été saisi et qui bénéficie d'une procédure de surendettement. Selon l'article L.722-3 du Code de la consom-

DANS TOUS LES
DOSSIERS DE VENTE,
LE NOTAIRE DEVRA
INTERROGER LE VENDEUR
SUR L'EXISTENCE
D'UNE PROCÉDURE DE
SURENDETTEMENT

tion, la recevabilité du dossier par la commission de surendettement « emporte suspension et interdiction des procédures d'exécution diligentes à l'encontre des biens du débiteur ». Dès lors, la procédure de surendettement interrompt-elle les effets de la saisie immobilière ? Cette situation a été envisagée par le législateur aux termes de l'article L722-4 du Code de la consom-

ble d'un couple a été saisi par une banque et le juge de l'exécution, chargé de la saisie, a rendu, en janvier 2017, un jugement d'orientation par lequel il a ordonné la vente forcée du bien. Les débiteurs saisis ont fait appel de ce jugement. Puis, en juillet 2017, le juge du surendettement a déclaré recevable leur demande pour l'ouverture d'une procédure de surendettement.

La Cour d'appel, saisie du recours formé contre la décision du juge de l'exécution ayant ordonné la vente forcée, a estimé que l'ouverture de la procédure de surendettement suspendait la procédure de saisie immobilière, la décision ordonnant la vente forcée n'étant pas passée en force de chose jugée. La Cour de Cassation a censuré l'arrêt d'appel en rappelant que « lorsque la décision de recevabilité d'une demande de traitement de la situation financière du débiteur intervient après que la vente forcée d'un bien immobilier lui appartenant a été ordonnée par un jugement d'orientation, exécutoire de plein droit nonobstant appel, le report de la date d'adjudication ne peut résulter que d'une décision du juge chargé de la saisie immobilière, saisi à cette fin par la commission de surendettement des particuliers, pour causes graves et dûment justifiées ».

Ainsi, dès lors que le juge de l'exécution a ordonné la vente forcée de l'immeuble, la procédure de surendettement ne permet plus de « geler » automatiquement la procédure de saisie immobilière, et ce bien que la décision du juge chargé de la saisie ait fait l'objet d'un appel.



tion. En effet, lorsque la procédure de saisie est très avancée et que la vente forcée a été ordonnée, la recevabilité de la procédure de surendettement ne suffit pas à interrompre les effets de la saisie immobilière. À ce stade, seul le juge chargé de la saisie pourra décider de reporter la vente et uniquement si la commission de surendettement invoque des circonstances suffisamment graves pour justifier d'un tel report.

La mise en œuvre de cette disposition a été précisée par la 2^e chambre civile de la Cour de cassation dans un arrêt du 5 septembre 2019 (n° 18-15.547). En l'espèce, l'immeu-

Sources

Nota-Bene : décembre 2019 / n° 244 « Saisie immobilière et radiation des inscriptions » - Myriam Cazajus

Nota-Bene : juin 2018 / n° 230 « La mainlevée du commandement de payer valant saisie » - Myriam Cazajus et Virginie Lafargue

Nota-Bene : juin 2018 / n° 230 « Le principe d'indisponibilité du bien saisi : pièges à déjouer par le notaire rédacteur en cas pratiques » - Virginie Lafargue

Nota-Bene : juin 2018 / n° 230 « La vente de l'immeuble saisi dans la procédure de saisie (1/2) La vente amiable autorisée par le JEX » - Myriam Cazajus et Virginie Lafargue

Nota-Bene : octobre 2019 / n° 242 « Contentieux du surendettement et pratique notariale » - Myriam Cazajus

Nota-Bene : juin 2016 / n° 212 « La vente de l'immeuble par le particulier surendetté : l'exigence d'une autorisation préalable » - Myriam Cazajus et Bernard Saintourens

Revue de Droit bancaire et financier, n° 6, novembre 2019, comm.201 « Surendettement et saisie immobilière » - Stéphane Piedelièvre



PROCÉDURES C ET SAUVEGARDE

Par Stéphanie GARCIA et Olivier BOURU, avocats à Bordeaux



COLLECTIVES DES ENTREPRISES

La vague annoncée de défaillances d'entreprises n'a pas à ce jour encore eu lieu. Les statistiques des ouvertures de procédure enregistrées par les tribunaux de commerce sont même largement en baisse.¹ Entrepreneurs, dirigeants de sociétés, vous êtes de toute part

sommés de vous présenter au Tribunal de commerce si vous rencontrez des difficultés. Mais que se cache-t-il derrière l'expression « dépôt de bilan » ? Qu'est-ce qu'une procédure collective ? Comment les procédures collectives peuvent-elles permettre la sauvegarde de votre entreprise ?

Les procédures collectives désignent trois types de procédures prévues par le livre XI du code de commerce : la sauvegarde, le redressement judiciaire et la liquidation judiciaire. Seules les deux premières ont pour but la sauvegarde de l'entreprise. Ces procédures sont dites collectives car elles neu-

tralisent le droit individuel d'agir de tous les créanciers. On les oppose aux procédures amiables (mandat *ad hoc* et conciliation) qui ont pour objectif, dans un cadre confidentiel, de permettre la négociation d'un accord avec quelques partenaires choisis. Lorsque les difficultés sont nombreuses, il est illusoire de croire que l'on va pouvoir les résoudre seul.

Il est nécessaire de mettre en place une solution globale qui tiendra compte de l'ensemble des créanciers mais aussi des actionnaires, des salariés, des fournisseurs, des clients, de l'environnement économique, de la conjoncture... Les procédures collectives ont un effet radical en ce qu'elles gèlent l'intégralité du passif antérieur. Les créanciers ne peuvent plus mettre en œuvre de mesures de poursuite. Les procès en cours sont poursuivis uniquement pour fixer la créance. Elles permettent au dirigeant de souffler en stoppant le harcèlement des créanciers. Si l'entreprise n'est pas encore en état de cessation de paiements et qu'elle justifie de difficultés qu'elle n'est pas en mesure de surmonter, elle pourra opter pour une procédure de sauvegarde. Si elle est en état de cessation de paiements, elle devra se diriger vers une procédure de redressement judiciaire.

La procédure de sauvegarde, grande innovation de la loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises, présente de nombreux avantages pour le dirigeant tout en bénéficiant des mêmes effets que le redressement judiciaire. L'état de cessation de paiements est une notion de trésorerie. Sa définition juridique est l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible. Il convient de rappeler que la loi impose au dirigeant de solliciter l'ouverture d'une procédure dans le délai de quarante-cinq jours suivant la constatation de l'état de cessation des paiements. À défaut, il encourt des sanctions.

L'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DOIT ÊTRE VUE COMME UN OUTIL DE GESTION POUR RELANCER L'ACTIVITÉ

Le dirigeant de bonne foi sera accueilli avec bienveillance au Tribunal de commerce par les juges-consulaires. Ces derniers sont ou ont eux-mêmes été dirigeants, parfois même d'une entreprise qui a connu des difficultés. Bien évidemment, l'ouverture d'une procédure s'accompagne

de nombreuses contraintes tant administratives que financières. Le dirigeant se doit de coopérer avec les organes de la procédure, c'est-à-dire le mandataire et/ou l'administrateur éventuellement désigné,² en fournissant toutes les informations et documents demandés. Sa gestion sera sous surveillance. Si un administrateur judiciaire est désigné avec une mission d'assistance, l'ensemble des paiements devront être cosignés. Les actes ne rentrant pas dans l'activité courante de l'entreprise devront être autorisés par le Juge-commissaire. Ce dernier veille notamment au bon déroulement de la procédure. La procédure aura aussi un coût puisque le mandataire judiciaire, l'administrateur judiciaire et le commissaire-priseur désignés par le tribunal sont rémunérés selon un barème légalement arrêté.

Mais ces contraintes sont sans commune mesure avec le préjudice subi par l'entreprise en cas d'inaction du dirigeant. La procédure de sauvegarde et la procédure de redressement judiciaire s'ouvrent sur une période d'observation de six mois au cours de laquelle le dirigeant sera invité à faire le point sur son entreprise, ses atouts et ses points faibles, sa stratégie, les mesures de restructuration à mettre en œuvre... Le dirigeant bénéficiera de conseils avisés de spécialistes des entreprises en difficulté. S'agissant des salariés, leur représentant élu en début de procédure participera à la vérification des créances salariales et à toutes les grandes étapes de la procédure. En procédure de redressement judiciaire, les salaires impayés et le coût des licenciements pourront être avancés par l'AGS (Association pour la Gestion du régime d'assurance des créances des Salaires). Côté dirigeant, ses cautions ne pourront être appelés pendant la période d'observation.

À l'inverse du plan de sauvegarde, le plan de redressement ne permet pas au dirigeant de bénéficier des

IL EST NÉCESSAIRE DE
METTRE EN PLACE **UNE**
SOLUTION GLOBALE
QUI TIENDRA COMPTE
DE **L'ENSEMBLE DES**
CRÉANCIERS

délais accordés à l'entreprise dans le cadre du plan ce qui est une incitation forte à se placer très vite sous la protection du tribunal et à bénéficier d'une procédure de sauvegarde. S'agissant du passif, sa vérification permettra de faire le ménage parmi les créances. Parfois, certaines erreurs des créanciers dans l'établissement de leur déclaration de créances permettront de faire baisser substantiellement le passif à apurer. Les créanciers en question ne pourront faire valoir leur créance que si le plan arrêté par le Tribunal n'est pas respecté. Sous conditions, les créanciers peuvent demander au Juge-commissaire de se faire désigner contrôleur pour suivre la procédure.

En ce qui concerne les fournisseurs, si un contrat a été conclu, ces derniers pourront se voir contraints de continuer à travailler avec l'entreprise malgré les dettes impayées. La mise en place de garantie pourra permettre de rétablir le crédit fournisseur. Pour les clients, si l'entreprise offre des services B to C, il est fort probable que l'impact de la procédure sera neutre. Face à un portefeuille clients composé d'entreprises, de clients institutionnels ou de service public, un travail de pédagogie sera nécessaire pour les rassurer. Les acomptes versés devront être isolés et bénéficieront en tout état de cause d'un privilège. Rappelons que les entreprises en redressement judiciaire ont désormais la possibilité de soumissionner à un marché public si elles démontrent qu'elles ont été

habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public. La période d'observation peut être renouvelée pour atteindre une durée maximale de 12 mois. Sur autorisation du Ministère Public, elle pourra exceptionnellement atteindre 18 mois. Ce renouvellement est généralement mis à profit pour préparer la sortie de la procédure. La trésorerie dégagée par l'entreprise pendant la période d'observation permettra

LE PLAN DE REDRESSEMENT NE PERMET PAS AU DIRIGEANT DE BÉNÉFICIER DES DÉLAIS ACCORDÉS À L'ENTREPRISE

de dessiner la solution. Aucune nouvelle dette ne devra avoir été créée.

En sauvegarde, trois issues sont possibles :

- Adoption d'un plan de sauvegarde prévoyant généralement le remboursement des dettes sur maximum 10 ans, pouvant s'accompagner d'une cession partielle d'actifs ou d'activité,

- Conversion en redressement judiciaire,
- Conversion en liquidation judiciaire.

En redressement judiciaire, trois issues sont également possibles :

- Adoption d'un plan de redressement prévoyant généralement le remboursement des dettes sur maximum 10 ans ou 15 si l'entreprise exerce une activité agricole,
- Adoption d'un plan de cession permettant la reprise de l'entreprise, ses actifs et ses salariés sans reprise du passif,
- Conversion en liquidation judiciaire.

En pratique, le contenu des plans adoptés est très variable (remboursement linéaire ou progressif avec ou sans franchise, remise de dettes, conversion de créances en titres, apport des actionnaires, cession de titres...). Les statistiques démontrent que la moitié des procédures de sauvegarde se solde par l'adoption d'un plan permettant la poursuite de l'activité contre seulement un quart

des redressements judiciaires.

Le droit des procédures collectives est un droit complexe et très évolutif. Seules la conscience précoce et l'acceptation des difficultés permettent d'optimiser les chances de redressement. C'est malheureusement encore le frein psychologique de cette prise de conscience qui obère trop souvent la réussite que la loi de sauvegarde permet.

¹ - 35,4 % selon le cabinet Altares sur le 3^e trimestre 2020 par rapport à la même période en 2019.

² Un administrateur judiciaire est désigné si le tribunal l'estime nécessaire ou si l'entreprise dépasse certains seuils (20 salariés au moins et 3 000 000 € de chiffre d'affaires).

LES ECHOS EN RÉGION



LOT-ET-GARONNE ADIEU WALIBI

Le parc d'attractions agenais était lié à la marque Walibi depuis sa création, voilà 28 ans. Le 31 octobre, il prendra une autre identité que ses promoteurs comptent conserver secrète jusque-là. Si le parc de loisirs demeure à Roquefort, son nom changera officiellement. D'un commun accord, le contrat de franchise qui liait la marque au parc, propriété du groupe Aspro-Ocio, ne sera pas reconduit au dernier jour de ce mois.

CARNET



Vincent DEDIEU, maire d'Origine (Gironde), est le nouveau président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Président du comité technique/CHSCT sur la précédente mandature, il succède au Landais Renaud LAGRAVE.

NOUVELLE-AQUITAINE LE NOMBRE DES DEMANDEURS D'EMPLOI AUGMENTE DE 6,9 % AU SECOND TRIMESTRE

Sous l'effet de la crise économique, les pertes d'emploi se sont poursuivies au deuxième trimestre en Nouvelle-Aquitaine. Selon la note de conjoncture publiée par l'Insee, le 13 octobre, la baisse de l'emploi salarié est plus marquée dans la fonction publique (- 0,8 %, soit - 4 000 emplois) contrainte à restreindre le renouvellement de contrats à durée limitée (contractuels, vacataires, etc.), que dans le secteur privé (- 0,5 %, soit 8 100 emplois). Si à partir du 11 mai, l'assouplissement des restrictions a permis à l'activité de redémarrer, sur le marché de l'emploi, seul l'intérim bénéficie de cette reprise au second trimestre. Et son rebond de 36 % (+ 13 600 emplois) ne compense pas la chute historique de 42 % du trimestre précédent. Les offres d'emploi sont en baisse de 39 %, alors que, dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 6,9 %. Le recours à l'activité partielle recule, quant à lui, nettement pour atteindre, en juin, 6 % des salariés du secteur privé. Au total, de mars à juin, les salariés néo-aquitains cumulent plus de 100 millions d'heures d'activité partielle pour un montant d'indemnisation de 1 milliard d'euros, positionnant la Nouvelle-Aquitaine en cinquième position au niveau national pour le volume d'heures indemnisées. Au troisième trimestre, la plupart des secteurs ont progressivement retrouvé un niveau d'activité proche de celui d'avant-crise, mais certains restent pénalisés par les effets de la crise sanitaire (transport aérien de voyageurs, hébergement et restauration, activités culturelles, etc.).



© D.R.

DORDOGNE DELMON GROUP – SOCAT RETENU DANS LE FONDS DE SOUTIEN FRANCE RELANCE

Le ministre de l'Économie et la ministre déléguée chargée de l'Industrie ont rendu publics les projets lauréats des fonds de soutien aux

filiales automobile et aéronautique dans le cadre du plan France Relance. En Dordogne, au chapitre automobile, Delmon Group – Socat à Terrasson-Lavilledieu a été retenue pour le projet Socat 4.0 destiné à accélérer la mise en œuvre des standards de l'industrie du futur avec davantage de robotisation et digitalisation. Cette entreprise leader dans la conception et la production de pièces caoutchouc pour des fonctions antivibratoires et d'étanchéité souhaite renforcer la R&D en investissant dans de nouveaux moyens pour accompagner le développement de produits novateurs dans le laboratoire de chimie. Un îlot de production automatisée, d'une vingtaine de personnes, devrait aussi voir le jour pour des clients à l'export. Tout près de là, à Brive (19), Euclide Industrie – Mecanat, PME qui accompagne les donneurs d'ordres industriels dans la conception et la fabrication de pièces prototype, petites séries et ensembles mécaniques, porte le projet « Croissance 2023 » destiné à mettre en place des technologies procédés et numériques pour développer la sous-traitance en usinage de précision sur les gros marchés aéronautiques et les autres segments de marché (défense, énergie, biens d'équipement). 110 projets sont d'ores et déjà retenus dans ces secteurs, pour un investissement productif de plus de 190 millions d'euros, avec un soutien de l'État de plus de 88 millions d'euros. En Nouvelle-Aquitaine, dix entreprises sont concernées, pour 17 millions d'euros d'investissement dans la modernisation et l'innovation, dont 8 millions d'euros de soutien de l'État.

NOUVELLE-AQUITAINE GAIA : LE PREMIER RÉSEAU AU FÉMININ

Les femmes du monde agricole néo-aquitain ont désormais leur réseau : Gaia, créé le 15 octobre, sous l'impulsion Sabine Brun-Rageul, directrice de Bordeaux Sciences Agro et Lydia Héraud, conseillère régionale déléguée à la viticulture et aux spiritueux. Ouvert à toutes les femmes en lien avec le monde agricole, agroalimentaire et forêt-bois (agricultrices, élues, salariées de structures agricoles, représentantes d'organisations professionnelles agricoles, conseillères agricoles, cheffes d'entreprises, enseignantes, chercheuses, consultantes, etc.), il réunit déjà une cinquantaine de membres. Conçu comme un « réseau d'échanges, d'entraide, d'innovation et d'impulsion », il est à la fois destiné à des femmes en responsabilité et à des plus jeunes qu'elles pourront accompagner. Parmi ses objectifs : promouvoir la représentation féminine à des fonctions de responsabilité et de représentation dans le monde agricole.



SABINE
BRUN-RAGEUL



LYDIA
HÉRAUD

LIBE-LIBRE ! LE 1^{ER} CHÈQUE- LIVRE EN OCCITAN

L'Office public de la langue occitane (OPLO) lance son dispositif Libe-Libre !, un chèque livre de 20 euros dédié aux ouvrages jeunesse en occitan. Dans les Landes, près de 400 élèves scolarisés en section bilingue dans 12 écoles de Dax, Magescq, Montfort-en-Chalosse, Morcenx, Saint-Martin-de-Seignanx, Soustons, Tartas, Vieux-Boucau et Geaune pourront en bénéficier jusqu'au 30 novembre. Concrètement, l'achat des ouvrages s'effectue sur la base d'un catalogue où figure l'ensemble des titres sélectionnés dans quatre librairies landaises : Campus à Dax, Caractères à Mont-de-Marsan, Le Plumier d'Eugénie à Mugron et Le Vent délire à Capbreton. Le dispositif subventionné à hauteur de 55 000 euros par la Région Nouvelle-Aquitaine est issu d'un partenariat entre l'OPLO et l'association des Librairies indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (LINA).

FILIÈRE BOIS LE VILLAGE LANDAIS ALZHEIMER LABELLISÉ PEFC

Le Village landais Alzheimer vient de recevoir le label PEFC construction bois 100 % pin maritime, à l'issue de l'audit réalisé par l'organisme Qualisud. Cette certification, unique en France pour une construction de cette ampleur, garantit l'approvisionnement en bois certifié, mais également qu'il soit issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Pour rappel, la part bois du Village concerne 14 % de la construction et aura consommé 650 m³ de pin maritime provenant de scieries landaises certifiées 100 % PEFC.

DAX

12^E PRIX DES RENCONTRES À LIRE LANCÉ

Qui succédera à Philippe Gerin, lauréat du 11^e prix des Rencontres à Lire 2020 avec « Les voyages de Cosme K » (éditions Gaïa) ? Cinq romans sont en lice pour le prix du prochain salon du livre dacquois qui se déroulera du 9 au 11 avril 2021 : « Piero Solitude » de Leonor Baldaque, (éditions Verdier), « Monde ouvert » d'Adrien Girault (éditions L'Ogre), « L'Empire et l'absence » de Léo Strintz, (éditions Inculte) et deux premiers romans : « Mauvaises herbes » de Dima Abdallah (éditions Sabine Wespieser), « Le Dit du Mistral » d'Olivier Mak-Bouchard (éditions Le Tripode).

FORMATION TAPAS AU MENU

Pour préserver une ambiance de fête en fin d'année, la CCI des Landes et son chef Jean-Pierre Diger proposent aux restaurateurs un atelier culinaire sur les tapas et pintxos, les 16 et 17 novembre, à Mont-de-Marsan. La formule, particulièrement rentable, importée d'Espagne mêlant snacking et convivialité se taille déjà un franc succès dans les bars et restaurants landais de plus en plus nombreux à l'adopter. Au programme de la formation destinée aux chefs de cuisine, seconds de cuisine, cuisiniers confirmés, gérants de bar et cavistes : réaliser différents niveaux de pièces froides et chaudes valorisant les produits du Sud-ouest, innover sur les textures, les goûts, les couleurs ou la présentation avec la mise en place de fiches techniques et d'un book « tapas ».

CCI des Landes - avenue du Maréchal-Foch - Mont-de-Marsan
Inscriptions : 05 58 90 42 97 / 06 30 56 34 73
davina.molines@landes.cci.fr



MONT-DE-MARSAN UNE RÉSIDENCE SENIORS EN CONSTRUCTION

LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SENIORS VIENT D'ÊTRE LANCÉE SUR LE SITE DE L'ANCIENNE CLINIQUE DE MONT-DE-MARSAN. 114 LOGEMENTS, DESTINÉS À LA LOCATION, VERRONT LE JOUR D'ICI SEPTEMBRE 2022.

Par Cécile AGUSTI

À Mont-de-Marsan, 15 ans après le déménagement de la Clinique des Landes et six ans après la démolition de ses anciens locaux, l'espace encadré par le boulevard Lacoste, la rue Henri-Duparc et la rue de l'Adjudant-Chef Clapot, va reprendre vie. Les travaux de construction d'une résidence seniors y ont débuté le 14 septembre.

Le projet, développé par le groupe immobilier ID&AL, avec le concours de l'atelier Schweitzer Architectes, prévoit la réalisation de 114 logements, du T1 au T3, à destination des

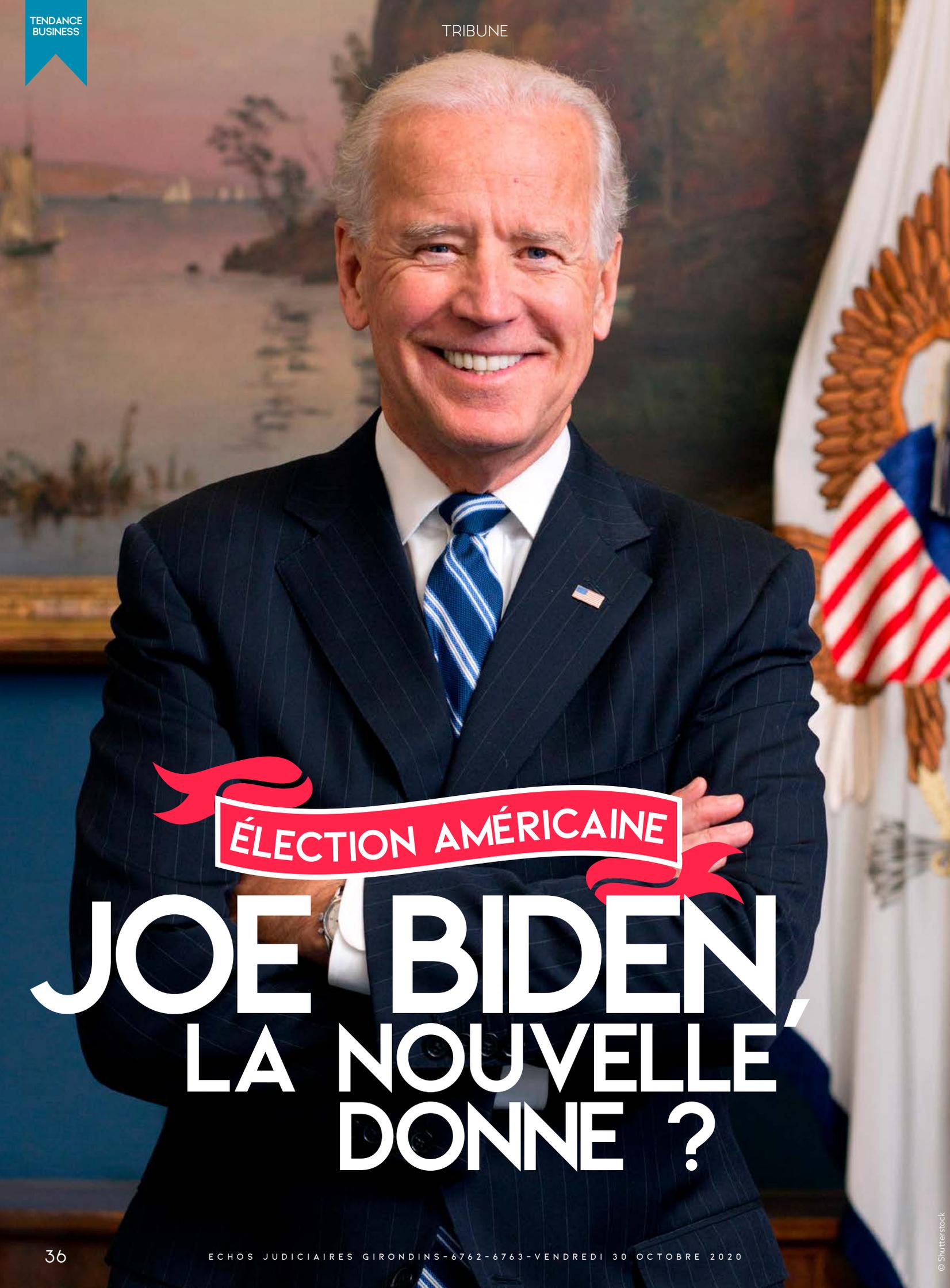
seniors autonomes. L'objectif de cette résidence services est d'offrir une solution intermédiaire d'habitat aux personnes trop âgées pour conserver leur maison souvent isolée en périphérie de Mont-de-Marsan mais encore trop alertes pour avoir besoin d'intégrer un Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

UN INVESTISSEMENT DE 15 MILLIONS D'EUROS

Situé en plein cœur de ville, le programme facilitera l'accès de ses occupants aux commerces, transports, loisirs et dispositifs médicaux proposés à proximité. Il leur offrira également un cadre rassurant et convivial grâce à de multiples services et aménagements. Un espace d'accueil, un restaurant, un bar, une piscine, une salle de fitness, une salle de détente et un boulo-drome seront notamment mis à leur disposition.

D'un coût de 15 millions d'euros, la future résidence a déjà trouvé preneur. La Banque des territoires, filiale de la Caisse des Dépôts, a acheté la totalité du programme. Elle en restera l'unique propriétaire après la livraison prévue en septembre 2022, et louera les appartements aux seniors désirant les occuper.



A portrait of Joe Biden, smiling, wearing a dark blue pinstriped suit, a white shirt, and a blue and white striped tie. He is standing in front of a painting and an American flag.

ÉLECTION AMÉRICAINE

JOE BIDEN, LA NOUVELLE DONNE ?



LE CANDIDAT DÉMOCRATE À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE AMÉRICAINE A UN PROGRAMME DE 7 000 MILLIARDS DE DOLLARS (33 % DU PIB AMÉRICAIN) SUR DIX ANS, AUX FORTS ACCENTS ROOSEVELTIENS, EN NETTE RUPTURE AVEC L'ORIENTATION DE CES DERNIÈRES DÉCENNIES. MAIS PERSONNE N'Y CROIT. MÊME AVEC UNE MAJORITÉ DÉMOCRATE AU SÉNAT, L'OBSTRUCTION DES RÉPUBLICAINS BLOQUERAIT LA MISE EN PLACE DE SES MESURES LES PLUS EMBLÉMATIQUES. RÉSULTAT, L'ACTION DU FUTUR PRÉSIDENT POURRAIT ÊTRE RÉDUITE DE MOITIÉ.

Par Véronique RICHES-FLORES

Jamais élection américaine ne s'est déroulée dans un climat aussi incertain. Outre une crise sanitaire inédite, l'expression de fractures sociétales sans précédent et les menaces de Donald Trump de ne pas se plier au verdict des urnes, réside un grand flou autour de ce que donnerait une victoire démocrate. Même avec une majorité démocrate au Sénat, l'obstruction des républicains bloquerait la mise en place de ses mesures les plus emblématiques. Résultat, l'action du futur président pourrait être réduite de moitié ; de quoi, sans doute, rassurer les marchés à brève échéance mais probablement pas bouleverser l'ordre des choses ni promettre, à terme, une croissance économique structurelle plus solide qui sera pourtant nécessaire pour rembourser les dettes additionnelles. Alors que fleurissent les scénarii sur l'impact de l'issue de ce scrutin sur les marchés, peut-être n'est-il pas inutile de considérer le cas de figure où, à l'instar du précédent, il ne changerait pas grand-chose, tout au moins pas pour le meilleur....

UN ACCENT ROOSEVELTIEN

7 000 milliards de dollars sur dix ans, c'est le montant envisagé par le candidat Joe Biden et sa colistière

Kamala Harris pour relancer l'économie américaine et recréer les bases d'une société moins inégalitaire, soit l'équivalent d'un tiers du PIB américain d'avant la crise sanitaire, ou de 3 % de ce dernier pour chacune des dix prochaines années. Le président Roosevelt avait monopolisé 40 % du PIB de l'époque sur 7 ans. Nous n'en sommes pas loin si l'on ajoute à ces montants les sommes déjà avancées (3 000 milliards dont 1 500 en dépenses) pour faire face à la crise sanitaire de ces derniers mois. De quoi s'agit-il ? Rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée, doublement du salaire minimum fédéral, à 15 \$, incitation et renforcement

LES PROPOSITIONS DU CANDIDAT BIDEN VISENT **UN IMPORTANT EFFORT DE REDISTRIBUTION EN FAVEUR DES CLASSES MOYENNES ET DES PLUS DÉMUNIS**, SUR FOND DE VERDISSEMENT AFFIRMÉ DU MODÈLE DE CROISSANCE



des droits syndicaux, consolidation de l'Obama Care, construction de logements (1,5 million sur dix ans), dépenses d'infrastructures à but largement social et environnemental, aides aux gouvernements locaux, retour des États-Unis dans l'accord de Paris...

Sur le plan domestique, cet effort redistributif passerait par une hausse modérée des impôts sur les revenus des plus riches (de 37 % à 39,6 %) accompagnée d'un relèvement du taux d'imposition sur les sociétés (de 21 % à 28 %, contre 35 % avant la réforme de D. Trump) et du doublement de la fiscalité des béné-

déroulent dans un cadre plus apaisé et, surtout, moins imprévisible que sous l'ère Trump. Les intentions protectionnistes de J. Biden à l'égard des pays européens ne sont pas claires, non plus. Les bonnes intentions affichées sont assez peu crédibles compte tenu de son positionnement sur bon nombre de points, le dossier agricole, en particulier.

On peut décemment penser néanmoins qu'une réussite économique du démocrate apaiserait spontanément les tensions avec ses partenaires, quels que soient les griefs initiaux de part et d'autre.

L'ABSENCE DE PERSPECTIVES DE REDRESSEMENT DE LA CROISSANCE STRUCTURELLE NE TARDERAIT PAS À ALIMENTER DES DOUTES SUR LA SOLVABILITÉ DE L'ÉTAT FÉDÉRAL

fices des filiales étrangères des sociétés américaines (de 10,5 % à 21 %). C'est néanmoins de l'alignement de l'imposition des plus-values du capital sur celle du travail pour les revenus supérieurs à un million (39 %) que proviendrait l'essentiel des ressources. L'ensemble, financerait le plan de relance à hauteur de 3 000 milliards, le solde, moins les retours escomptés d'une croissance ragaille, allant en partie à un accroissement de la dette fédérale.

Sur le plan international, l'élection de Joe Biden est principalement perçue comme celle du retour à une diplomatie plus ordonnée et de celui des États-Unis dans l'accord de Paris sur le climat. Sur ce dernier point, le programme du démocrate est indiscutablement ambitieux au regard de l'inertie américaine sur ce sujet et largement utilisée pour donner du levier à l'ambition sociale de son programme. L'engagement des États-Unis en faveur de la neutralité carbone à horizon 2050 implique de nombreux investissements en infrastructures climato-compatibles, d'importantes subventions à la recherche-développement ainsi qu'un soutien au développement de la voiture électrique. Les initiatives américaines dans le domaine sont en mesure de donner une impulsion qui jusqu'alors manquait à l'échelle mondiale pour accélérer l'engagement des pays tiers, Européens et Chinois, vers une décarbonation plus rapide.

Reste, cependant, que la préférence protectionniste assumée du candidat démocrate interroge. À ce titre, il n'est pas certain que les relations commerciales avec la Chine s'apaisent véritablement quand bien même chacun peut envisager que les négociations se

DE L'AMBITION À LA RÉALISATION

Reste la question du devenir de ce programme et de la capacité des démocrates à le mettre en application. Si les derniers sondages augmentent la probabilité d'une majorité démocrate aux deux chambres qui donnerait, *de facto*, plus de force à l'équipe au pouvoir pour passer ses réformes, les républicains du Sénat n'hésiteront pas à user de la procédure d'obstruction en leur pouvoir pour empêcher l'adoption des points les plus contraires du programme de Joe Biden. Outre leur opposition farouche à la politique environnementale au sujet de laquelle ils ont clairement annoncé leur intention de faire barrage, leur obstruction vraisemblable aux mesures de fiscalité sur le capital constituerait un handicap majeur pour le futur gouvernement, implicitement privé des ressources indispensables à la mise en place des mesures phares de son programme. Les chances pour Joe Biden et Kamala Harris de mener à bien une politique de relance structurelle sont donc probablement réduites et le risque que ses marges de manœuvres financières soient au moins coupées de moitié est incontestablement significatif. Sans cette ressource, autant dire que les moyens à disposition de Joe Biden pour recréer les bases d'une croissance durablement plus solide, plus verte et plus équitable seront fortement réduites, compte-tenu notamment du point de départ de son mandat, à savoir celui d'une double crise économique et sociétale sans précédent. Les fissures que la crise de 2008 avait ouvertes sont devenues des gouffres aux dimensions systémiques sous la présidence Trump que seule une politique de grande envergure peut être en mesure de panser et

**KAMALA
HARRIS**

© D. R.

sans laquelle l'avenir de l'économie américaine a toutes les chances d'être soumis à une instabilité croissante sur fond de dissensions sociales et sociétales récurrentes. Si l'on ne peut voir que d'un œil rassurant l'éventualité que l'actuel président soit évincé, l'idée qu'un changement de tête redonne sa chance à la première puissance mondiale est loin de couler de source.

ÉCHEC INTERDIT

Compte-tenu de leur coût financier et du haut niveau d'endettement, les initiatives de relance, qu'elles viennent de D. Trump ou de J. Biden, n'ont pourtant guère droit à l'échec. Comme ailleurs, la crise sanitaire a déjà considérablement dégradé l'état des finances

publiques américaines et l'absence de perspectives de redressement de la croissance structurelle ne tarderait pas à alimenter des doutes croissants sur la solvabilité de l'État fédéral. Faire abstraction de cette réalité en tentant d'anticiper les effets sectoriels des programmes devient dès lors un jeu éminemment périlleux, à même d'occulter la réalité des risques auxquels seront confrontés l'un ou l'autre des candidats en cas de victoire : ceux d'une probable fuite en avant susceptible d'aiguiser davantage le risque de crise financière, une fois, passé le regain d'optimisme susceptible -peut-être- de suivre la nomination du prochain président.

ÉLARGISSEMENT D'AIDE POUR

AU FIL DE L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE, BERCY RENFORCE SES DISPOSITIFS D'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES, COMME LES BARS OBLIGÉS DE FERMER ET LES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL DONT L'ACTIVITÉ RESTE ENTRAVÉE.

Par Anne DAUBRÉE

De nouvelles mesures de soutien aux PME, pour tenter d'amortir le choc des mesures sanitaires prises pour contrer la pandémie. Le 8 octobre, lors d'une conférence de presse conjointe avec Olivier Véran, ministre de la Santé, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, a annoncé l'élargissement des dispositifs existants, le fonds de solidarité, consacré aux petites entreprises, et le plan tourisme. Ce dernier est accessible à de nouveaux bénéficiaires « qui ont une activité fortement liée au tourisme ou à l'événementiel ». Exemples : les commerces non alimentaires des zones touristiques internationales et les bouquinistes des quais de Paris. Un nombre important de catégories d'entreprises qui œuvrent dans le champ de l'événementiel sont également concernées, à l'image des fabricants de matériels scéniques, spécialistes de l'aménagement de stands, graphistes... Ces entreprises pourront bénéficier de plusieurs dispositifs : la prise en charge à 100 % de l'activité partielle jusqu'à la fin de l'année, des exonérations de charges sur la période de février à mai 2020 et le fonds de solidarité. Ce dernier leur est désormais accessible quel que soit leur chiffre d'affaires, mais à la condition que l'entreprise compte moins de 50 salariés. Elles peuvent bénéficier du volet I du fonds de solidarité, cette aide pouvant aller jusqu'à 1 500 euros par mois, lorsqu'elles ont perdu plus de 50 % de chiffre d'affaires. Et ce montant pourra atteindre jusqu'à 10 000 euros (dans la limite de 60 % du chiffre d'affaires), si leurs pertes sont supérieures à 70 % de leur chiffre d'affaires.

DE PLUS EN PLUS D'ENTREPRISES POTENTIELLEMENT CONCERNÉES

Ces nouvelles mesures s'ajoutent à celles destinées à soutenir les entreprises qui font l'objet d'une fermeture administrative ou de nouvelles restrictions sanitaires. Le temps de la fermeture, elles se verront verser une aide mensuelle à hauteur du chiffre d'affaires mensuel de l'année précédente, dans la limite de 10 000 euros par mois. Les versements débiteront à la fin du mois d'octobre. Des exonérations des cotisations sociales sont également prévues, ainsi qu'une prise en charge de l'activité partielle à 100 %, jusqu'au 31 décembre 2020, pour certains secteurs du plan tourisme. « Nous continuerons à protéger les salariés et les entreprises tant que la crise sera là. Et nous continuerons d'adapter les dispositifs à la situation sanitaire et aux contraintes qui peuvent en découler pour le monde économique », a précisé Bruno Le Maire, lors de la conférence de presse. La liste s'allonge des territoires qui ont atteint le statut sanitaire dit de « zone d'alerte maximale ». Lequel implique, notamment, la fermeture des bars, celle des foires et des salons professionnels, ainsi que des jauges réduites dans les centres commerciaux, et les grands magasins. À noter : l'ensemble des mesures prévues par le gouvernement est détaillé sur le nouveau site Internet francerelance.gouv.fr.

DES MESURES LES PME



LE FONDS DE
SOLIDARITÉ EST
ACCESSIBLE
À DE NOUVEAUX
BÉNÉFICIAIRES

COUP DE FROID SUR LA FILIÈRE DU VÉGÉTAL

LA FILIÈRE DU VÉGÉTAL A PERDU UNE PARTIE DE SON ACTIVITÉ DURANT LE CONFINEMENT, MÊME SI L'IMPACT A TOUCHÉ DE MANIÈRE TRÈS DIFFÉRENTE FLEURISTES ET PAYSAGISTES. L'INTERPROFESSION VAL'HOR, QUI S'ATTEND À LA FAILLITE DE 7 % DES ENTREPRISES DU SECTEUR CETTE ANNÉE, ESPÈRE REBONDIR EN MISANT SUR L'APPÉTENCE DES FRANÇAIS POUR LES PLANTES ET LE MADE IN FRANCE.

Par Anne DAUBRÉE

Les bouquets de la fête des Mères n'ont pas suffi à compenser les effets du confinement. Le 14 octobre, lors d'une conférence de presse en ligne, Val'hor, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, présentait les conclusions d'une étude sur les effets du confinement, menée par le cabinet d'audit PwC, auprès de 2 000 entreprises.

Au global, la filière, qui représente un chiffre d'affaires annuel de 15 milliards d'euros, a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 35 % en mars, puis, de 28 % en avril. Le mois de juin a été marqué par un quasi retour à l'équilibre, suivi, en juillet d'une reprise très vive (+ 17 %). En dépit de ce rattrapage, le chiffre d'affaires de la filière sur la période allant de mars à juin 2020 est inférieur de 14 % à celui de la même période en 2019. Par ailleurs, observe Baptiste Bannier, associé chez PwC, « le confinement a été vécu très différemment selon les professions ». Ainsi, les plus touchés, les fleuristes, ont perdu 39 % de leur chiffre d'affaires, les grossistes 26 %, les producteurs 17 % et les entreprises

du paysage 11 %. En effet, notamment en fonction des mesures restrictives auxquelles elles ont été soumises, les différentes professions ont connu des niveaux d'activité plus ou moins soutenus. Ainsi, le secteur de la production (3 308 entreprises de pépiniéristes, horticulteurs...) a pu continuer à travailler, mais son activité a baissé, en raison d'un nombre de commandes inférieur à la normale. Les sociétés de commerce (18 932 grossistes, fleuristes, jardinerie...) ont été les plus impactées. Troisième catégorie, les spécialistes du paysage (30 250 entreprises) ont poursuivi leur activité, mais de manière limitée, particulièrement pour ceux qui travaillent avec le secteur public.

15 % DES FLEURISTES ONT FAIT FAILLITE

Pour la filière, les conséquences sont lourdes à plusieurs niveaux. Tout d'abord, 3 600 des 168 149 emplois que compte le secteur ont disparu durant les derniers mois, des CDD, mais aussi des contrats à durée indéterminée. Et les entreprises de production sont particulièrement touchées. Autre paramètre inquiétant, celui des cessa-

25 MILLIONS D'EUROS POUR LE SECTEUR

Une aide spécifique, à hauteur de 25 millions d'euros a été prévue par le gouvernement, afin de compenser une partie des pertes des producteurs. « Nous avons l'assurance qu'ils vont être versés, mais deux points restent en négociation. Le pourcentage de baisse du chiffre d'affaires qui va servir de référence et la période », explique Mikaël Mercier, qui insiste sur le caractère « urgent » de l'aide.

tions d'activité : 5 % des 52 490 entreprises ont fermé leur porte. La profession de fleuriste s'avère sinistrée, avec un score qui s'élève à 15 %.

Face à la crise, le secteur s'est largement servi des outils mis en place par le gouvernement, avec des différences selon les caractéristiques de chaque métier. Dans l'ensemble de la filière, « le chômage partiel a été massivement employé », explique Baptiste Bannier. Près des trois quarts des entreprises y ont eu recours, de manière partielle, et même 66 % d'entre elles pour la totalité de leurs salariés. Quant au Fonds de solidarité, il a été sollicité par 46 % des entreprises. Et enfin, le PGE, Prêt garanti par l'État, a été demandé par 15 % du secteur, et 38 % des producteurs. La même proportion d'entreprises a eu recours au report de leurs cotisations sociales.

Autre sujet exploré par l'étude, la manière dont les professionnels ont – ou pas – adapté leurs pratiques. C'est le cas de 41 % des entreprises, les autres ayant maintenu un mode de fonctionnement inchangé. Parmi celles qui ont cherché à innover, 16 % se sont mises à réaliser des livraisons à domicile, et 13 % des ventes en ligne. « Certains se sont mis à chercher de nouveaux clients, comme les paysagistes, souvent en B to B qui se sont tournés vers les particuliers », précise Baptiste Bannier.

DES TENDANCES SOCIÉTALES ENCOURAGEANTES

Le constat est à moitié encourageant pour l'avenir. En effet, « 44 % de ceux qui ont fait évoluer leurs pratiques comptent poursuivre leur démarche », révèle Baptiste Bannier. Autre tendance positive pour l'avenir, le niveau d'optimisme des professionnels est plutôt haut, d'après l'étude, même si ce constat, réalisé entre mi-juin

et mi-juillet, doit être tempéré par l'évolution actuelle de la situation sanitaire. À cette date, en tout cas, la moitié (49 %) des entrepreneurs interrogés estime que la demande va rester stable, 23 % qu'elle va baisser, et 28 % qu'elle va augmenter. « Les jardineries sont les plus optimistes, alors que les paysagistes plus pessimistes que la moyenne », constate Baptiste Bannier. Ainsi, les trois quarts des jardineries s'attendent à une augmentation des achats, contre 22,5 % des paysagistes. Mais les craintes de cette profession ne sont pas spécifiquement liées au Covid. « Ils sont un peu inquiets à cause d'une tendance de fond, celle du « do it yourself », où les personnes vont faire leur jardin elles-mêmes. Toutefois, ils restent les professionnels qui disposent de la plus grande visibilité, avec un carnet de commandes de trois à six mois. Leur crainte porte plus sur 2021 et 2022 », décrypte Mikaël Mercier, président de Val'hor. Au total, sur l'année, le secteur pourrait voir disparaître 5 500 emplois et 7 % de ses entreprises. Mais la crise pourrait aussi constituer un nouveau départ pour le secteur qui a besoin de se moderniser, notamment en prenant le tournant du numérique. Car la crise a aussi révélé des dynamiques qui lui sont favorables : l'engouement des Français pour le végétal, vu comme participant à la qualité de vie, et pour le Made In France ...

« LE CONFINEMENT
A ÉTÉ VÉCU TRÈS
DIFFÉREMMENT SELON
LES PROFESSIONS »

QUOI DE NEUF EN DROIT SOCIAL ?

Par François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale



LE CONGÉ PROCHE AIDANT RÉMUNÉRÉ SUR LES RAILS

Plus de 8,3 millions, c'est le nombre de personnes qui, en France, aident un proche en perte d'autonomie. Qu'entend-on par proche ? Le congé proche aidant prévoit que la personne aidée par le salarié peut être : le conjoint, le père ou la mère, un enfant dont l'assuré assume la charge au sens des prestations familiales, le frère ou la sœur, la tante ou l'oncle, le cousin ou la cousine germain, le neveu ou la nièce, une personne âgée ou handicapée, sans lien de parenté, avec laquelle vit l'assuré...

Depuis le 1^{er} octobre, le gouvernement a lancé une expérimentation d'un congé proche aidant rémunéré pour « les salariés, les travailleurs indépendants et agents publics ». Un point d'étape est prévu en janvier 2022 pour déterminer si ce congé indemnisé a été demandé et si sa durée est suffisante.

Un montant fixe. Le montant de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) est fixe. Il n'est pas rémunéré par l'employeur, mais par les caisses d'allocations familiales (CAF) et les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA). Il atteint 43,83 euros par jour pour un

couple et 52,08 euros pour une personne isolée (même barème que l'allocation journalière de présence parentale). La demande d'allocation sera complétée par une déclaration attestant la suspension ou la réduction de l'activité professionnelle. Pour chacun des mois de demande de versement de l'allocation, les personnes en congé adresseront à l'organisme débiteur des prestations familiales une déclaration attestant le nombre de journées ou de demi-journées d'interruption d'activité prises au cours du mois considéré.

Des conditions. Le salarié doit justifier d'une ancienneté dans l'entreprise d'un an au minimum. De plus, le proche doit avoir été reconnu au degré de dépendance GIR 1 à 3 (de la grille Aggir, utilisée pour l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie [APA]), ou handicapé avec un taux d'incapacité permanente de 80 % ou plus.

Le congé proche aidant ne peut pas dépasser trois mois (et excéder un an sur l'intégralité de la carrière du salarié). En outre, l'aide ouvrira des droits à la retraite

Comment faire la demande ? La demande de congé proche aidant doit être adressée à l'employeur au moins un mois avant la date du début du congé envisagé. Ce congé peut démarrer sans délai, pour les raisons suivantes : dégradation soudaine de l'état de santé de la personne aidée ; situation de crise qui nécessite une action urgente du salarié ; arrêt brutal de l'hébergement en établissement de la personne aidée.

Les justificatifs à fournir sont les suivants :

- une copie de la décision d'attribution de l'APA au titre d'un classement dans les GR 1 à 3 ou de la décision qui justifie un taux d'incapacité permanente au moins égal à 80 % ;
- une déclaration sur l'honneur du lien de parenté avec la personne aidée ;
- une déclaration sur l'honneur où l'assuré indique ne jamais avoir eu recours au congé proche aidant (ou, s'il y a déjà eu recours, la durée de celui-ci).

L'employeur ne peut refuser un congé proche aidant que si l'assuré ne remplit pas les conditions d'ancienneté ou de délai. Le refus peut être contesté devant le conseil des prud'hommes.

LE CONGÉ PATERNITÉ ALLONGÉ À 25 JOURS, DONT SEPT OBLIGATOIRES

Le congé paternité devrait être allongé et rendu pour partie obligatoire.

Actuellement, les pères peuvent bénéficier de deux congés distincts à la naissance de leur enfant :

- un congé de naissance de trois jours minimum, à la charge de l'employeur ;
- un congé de paternité ou d'accueil de l'enfant de 11 jours consécutifs (18 en cas de naissances multiples), pendant lesquels il peut percevoir des indemnités journalières de la sécurité sociale.

Il est envisagé d'allonger le congé paternité de 11 à 25 jours (32 jours en cas de naissances multiples), soit 28 jours de congés au total en cumulant le congé paternité et le congé de naissance.

En outre, et alors que le congé paternité est actuellement facultatif, un minimum de sept jours de congé deviendrait obligatoire !

La mesure, inscrite dans le projet de loi de Financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2021, devrait entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2021.





ADRN

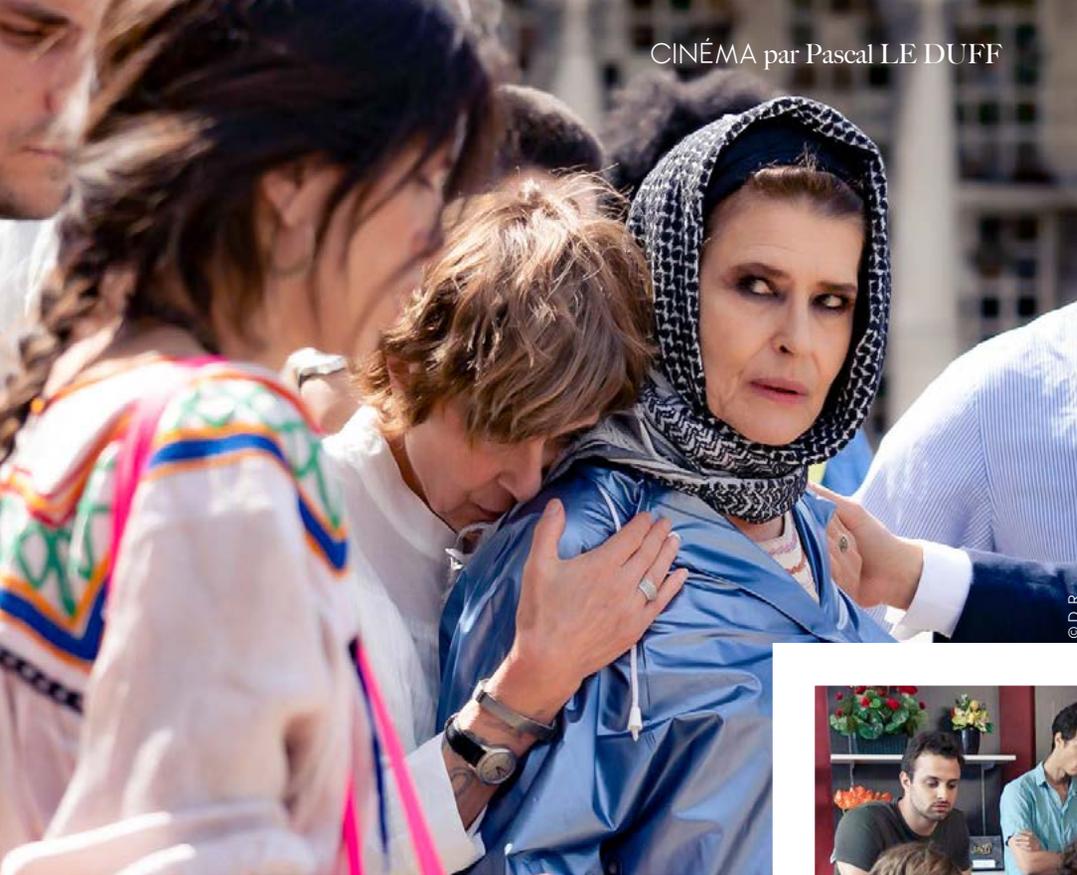
LA QUÊTE DES ORIGINES

Neige, divorcée et mère de trois enfants, est très proche de son grand-père algérien qui, affaibli par la maladie d'Alzheimer, vit dans une maison de retraite. Lorsqu'il décède, toute la famille se regroupe mais les liens déletères entre certains membres ne vont pas vraiment se ressouder pour l'occasion. De son côté, Neige cherche à obtenir des certitudes sur qui elle est profondément. Maiwenn aurait certainement été en compétition à Cannes cette année si le festival avait eu lieu, avec cette belle chronique sur une tribu qui se déchire lorsque l'aïeul qui en était le ciment disparaît. Elle s'attache dans un premier temps à montrer l'attachement qui l'unit à ce militant communiste, avant de passer à la préparation de l'après, dans ce que cela peut avoir de douloureux comme de cocasse.

« Pour le personnage du grand-père, je voulais à la fois un personnage qui soit un pilier en quelque sorte, mais aussi un personnage tourmenté par son passé d'homme engagé, communiste. Il ne fallait pas qu'il existe seulement par son

aspect patriarcal mais qu'il incarne un passé intense et rugueux. Pour comprendre la quête identitaire de mon personnage, il fallait que le grand-père existe totalement, puisqu'elle s'identifie à lui. J'ai écrit avec Mathieu Demy, un ami dans la vie, qui venait de perdre sa mère, Agnès Varda. Je lui ai dit que je voulais faire un film qui parlait du deuil. Je sentais qu'il avait envie de s'exprimer sur le sujet, et j'aimais ses réflexions, je les trouvais pertinentes et drôles. On a partagé ce sujet de la perte : comment gérer le deuil d'un point de vue émotionnel, mais aussi toute la logistique que cela implique et qui est la partie drôle du film : les croque-morts, le service des pompes funèbres, les aides-soignants de la maison de retraite, les horaires à respecter mais aussi le choix du cercueil, du genre de la cérémonie, des gens qu'on invite, etc. On riait et on pleurait ! »

La complexité de son écriture autorise des émotions fortes, avec une gaieté sous-jacente qui perce à travers l'ami



EN SALLE
DEPUIS
LE 28 OCTOBRE

UN FILM DE MAÏWENN
AVEC LOUIS GARREL, FANNY
ARDANT, MARINE VACTH

DRAME



constant et joyeux (Louis Garrel, à l'élégance magique) qui tente de dédramatiser les tensions apparemment insurmontables par son humour. La relation avec la sœur honnie (Marine Vacth, touchante) est nettement plus douloureuse, marquée par une même quête d'attention. La quête de Neige vers ses racines passe forcément par un éloignement d'avec ses parents. Rien ne va plus entre Neige et sa mère étouffante, et les rares échanges avec le père terrifiant de misanthropie sont encore moins glorieux. Maïwenn n'appuie pas lourdement la dimension politique et historique de son récit, mais c'est clairement présent dans l'ADN de sa tribu. La question de la transmission est au cœur de son nouveau long-métrage :

« J'aimerais que les spectateurs se demandent : Qu'est-ce que mes parents et mes grands-parents m'ont transmis ? Et qu'ai-je envie de transmettre à mon tour ? Comment l'histoire de nos origines rejaillit dans notre quotidien ? Qu'est-ce que veut dire être d'origine de tel ou tel pays ? Ça passe par quoi ? J'ai voulu faire un film qui nous pousse à nous demander d'où on vient. Quand on vit un deuil, tout est bon à prendre pour soulager ce chagrin. Il faut arriver à une espèce de métamorphose pour parvenir presque à exister sous le regard de l'absent afin qu'il existe encore plus. »

Le personnage que Maïwenn interprète elle-même est au cœur du récit mais elle ne s'épargne pas pour autant. Malgré sa bonne volonté, elle est presque aussi envahissante et écrasante avec ses proches que sa mère jouée par l'impressionnante Fanny Ardant. Leur grande scène d'affrontement montre une similitude de tempéraments, avec une variante dans leur sensibilité. Lorsqu'elle pourrait donner le sentiment d'être un exemple, elle dévoile des failles peu flatteuses. Maïwenn dessine un cinéma intime mis en scène avec lyrisme. Son écriture s'affine de film en film, lui permettant de donner une ampleur plus universelle à une histoire aux élans autobiographiques, malgré ses propres réserves sur cet élément.

« Le personnage du grand-père ressemble au mien, tout comme mon personnage et le film. Mais je refuse le terme autobiographique que je trouve réducteur et inadéquat. Avant de tourner ce film j'étais très obsédée par des questions identitaires, d'où je venais, que représentait l'Algérie pour moi, au quotidien mais aussi dans mon âme intérieure, ces questions-là m'obsédaient jusqu'au point de m'empêcher de dormir, donc j'ai étudié mes origines de façon boulimique. Je n'étais jamais rassasiée. Puis je suis retournée en Algérie et là je me suis sentie algérienne. Quelque chose de physique s'est produit : dès que je mettais les pieds à Alger, j'avais l'impression d'être dans le ventre de ma mère, en tout cas d'être dans un endroit où je me sentais bien comme peut-être jamais auparavant. »

SOUS LES ETOILES DE PARIS

LA CLOCHARDE ET L'ENFANT VENU D'AILLEURS

Christine a trouvé refuge dans un espace protégé sous un pont de Paris. Un soir, elle trouve un garçon de 8 ans, séparé de sa mère en entrant illégalement sur le territoire. Expulsée de son logement de fortune, elle espère les réunir... Claus Drexel s'était déjà intéressé avec compassion au sort des SDF avec son documentaire *Au bord du monde*. Il explore un peu plus cet univers à travers une fiction où se mêlent leur situation difficile à celle de ces autres laissés pour compte que sont les migrants. La juxtaposition n'est hélas guère heureuse, malgré l'investissement évident du réalisateur et de son actrice vedette Catherine Frot en femme totalement asociale qui va renouer le contact avec les autres pour aider un petit inconnu. Certes, l'approche est celle du conte, et donc l'invitation à ne pas voir ce film de façon strictement réaliste est assumée. Le duo improbable formé par la vagabonde et le gamin souffre de cette dimension artificielle qui permet de montrer sans fard un Paris souterrain sordide mais empêche de croire à l'avancée étrangement facile et difficile à la fois de cette odyssée où se croiseront le pire et le meilleur du genre humain.

100% LOUP

MI-LOUP MI-CANICHE

Freddy Lupin rêve d'être un courageux loup-garou comme son père mais doit attendre six longues années avant d'espérer pouvoir se transformer. Impatient, il suit en douce la tribu lors d'une soirée en ville où ils tentent de mener de bonnes actions en secret pour ne pas effrayer les humains. Son intervention intempestive cause involontairement la disparition de son paternel. Lorsqu'il est en âge de lui succéder, il est étrangement métamorphosé en... caniche ! Pour retrouver son identité, il part en mission pour être autorisé à devenir 100 % loup ! Les aventures de Freddy en chien (les ennemis jurés des loups-garous) sont assez enlevées, avec quelques moments vraiment drôles, surtout grâce à quelques personnages pour le moins incongrus, à commencer par un vendeur de glaces ambulant en lutte avec ces créatures très poilues. Un rien psychopathe, il a pour seul compagnon un singe en peluche à qui il parle comme s'il était vivant. La principale alliée de Freddy est une chienne aventurière maline et posée mais d'autres canidés bien plus farfelus vont les seconder contre leurs divers ennemis. Un film d'animation australien certes guère original mais qui amuse juste ce qu'il faut.

EN BREF

LÉA SEYDOUX D'EHPAD EN EHPAD

Dans *Un beau matin* de Mia Hansen-Løve, Léa Seydoux sera une jeune femme qui rend souvent visite à son père, atteint d'une maladie neurodégénérative. Alors qu'elle s'engage avec sa famille dans un parcours du combattant pour l'installer en lieu sûr, elle retrouve Clément, un ami perdu de vue avec qui s'ouvre une relation passionnée. Pascal Gregory, Nicole Garcia et Melvil Poupaud l'accompagnent dans le huitième long-métrage de la réalisatrice de *L'Avenir* (avec Isabelle Huppert). Auparavant devrait sortir son précédent film *Bergman Island* autour d'un couple de cinéastes s'installant pour écrire, le temps d'un été, sur l'île suédoise de Fårö, où a longtemps vécu Ingmar Bergman. Le film, tourné en anglais, réunit Mia Wasikowska, Tim Roth, Vicky Krieps et le Norvégien Anders Danielsen Lie (révélé par *Oslo, 31 août*). Il était en lice pour faire partie de la sélection du Festival de Cannes cette année.

LE PRIX JEAN-VIGO EST ÉNORME !

Créé en hommage au réalisateur de *L'Atalante*, le 68^e Prix Jean-Vigo a été remis à Sophie Letourneur pour *Énorme*, comédie sur une grossesse imposée à une musicienne de renommée internationale (Marina Foïs) par son mari (Jonathan Cohen) pour, selon le comité, « son insolente manière de retourner les clichés et d'inverser les genres, de frotter le burlesque au documentaire, pour sa triviale tendresse et sa revigorante crudité ». Elle succède notamment, pour les anciens lauréats à Jean-Luc Godard (*À bout de souffle*), Yves Robert (*La Guerre des boutons*) ou Maurice Pialat (*L'Enfance nue*) et pour les plus récents à Albert Serra (*La Mort de Louis XIV*), Mathieu Amalric (*Barbara*) ou Yann Gonzalez (*Un couteau dans le cœur*). Le prix du court-métrage est remis au délicat *Un Adieu* de Mathilde Profit, sur une jeune femme qui s'émancipe du cocon familial pour faire ses études à Paris, accompagnée par son père dans ce rite de passage capté avec sensibilité. Un prix a été attribué aux frères Arnaud et Jean-Marie Larrieu pour l'ensemble de leur carrière.

LES FILMS FRANÇAIS QUI ONT MARQUÉ L'EUROPE CETTE ANNÉE

Comme chaque année, l'Académie des European Film Awards annonce la liste des longs-métrages autorisés à participer à la cérémonie annuelle des prix honorant le meilleur du cinéma européen. Une modeste poignée de films français est éligible pour cette édition, avec *Adults in the Room* de Costa-Gavras, *Effacer l'historique* de Benoît Delépine et Gustave Kervern, *Été 85* de François Ozon, *Slalom* de Charlène Favier et *Un Triomphe* d'Emmanuel Courcol. Les nominations seront dévoilées le 7 novembre, la 33^e cérémonie se déroulera le 12 décembre.

JOAQUIN PHOENIX NAQUIT À SAINT-HÉLÈNE !

Récemment heureux papa avec sa compagne Rooney Mara d'un petit River (ainsi nommé en hommage à son frère disparu à 25 ans en 1993), Joaquin Phoenix va bientôt endosser la tenue de Napoléon. Ridley Scott qui l'avait dirigé dans *Gladiator*, se focalisera dans *Kitbag* sur la quête de pouvoir de l'Empereur et sa relation tumultueuse avec le grand amour de sa vie, Joséphine de Beauharnais. Il devrait également saisir de façon spectaculaire ses plus célèbres batailles et ses talents de stratège militaire. Toujours aussi actif à plus de 80 ans, Ridley Scott vient d'achever le tournage d'un autre projet lié à la France, *Le Dernier duel*, sur un affrontement pour l'honneur entre deux nobles joués par Matt Damon et Adam Driver. Il enchaînera avec *Gucci*, sur l'assassinat du petit-fils du fondateur de la marque de prêt à porter, avec Lady Gaga en commanditaire du meurtre, Robert De Niro, Al Pacino, Jared Leto et à nouveau Adam Driver.



En attendant la découverte de *Wonder Woman 1984* dont la sortie est régulièrement repoussée à cause du COVID 19, **GAL GADOT** se prépare à être *Cléopâtre* toujours sous la direction de Patty Jenkins. La célèbre reine d'Égypte a notamment déjà été incarnée par Elizabeth Taylor et Monica Bellucci, dans des registres bien différents !

VINCE VAUGHN sera un tueur en série dans *Freaky* en salles le 11 novembre. Ce qui aurait pu être le pitch d'un film d'horreur vire à la comédie lorsqu'il échange son corps avec sa nouvelle cible : une adolescente de 17 ans. Elle n'aura que 24 heures pour retrouver son corps et ne pas rester coincée pour le restant de ses jours dans sa peau de quinquagénaire meurtrier.

SORTIR EN GIRONDE



SUD GIRONDE

PORTES OUVERTES DANS LE SAUTERNES ET LE BARSAC

Cinquante châteaux des appellations Sauternes et Barsac ouvrent leurs portes au public les 8 et 9 novembre. 50 vignerons partageront leur passion et leur savoir-faire pour réaliser un vin reconnu à travers le monde. Visites, animations, dégustations, le sauternes et barsac propose découvertes et convivialité. Les visiteurs pourront se restaurer directement sur les propriétés et les restaurants des 5 communes des 2 appellations (Barsac, Bommes, Fargues, Preignac et Sauternes). Au château Jany à Barsac, ils assisteront à des démonstrations de travail du sol par traction animale tandis que des séances d'initiation gratuites à la dégustation se tiendront au château La Tour Blanche de Bommes.

Informations et contacts pour réservations : contact@sauternes-barsac.com et 05 56 76 60 37.

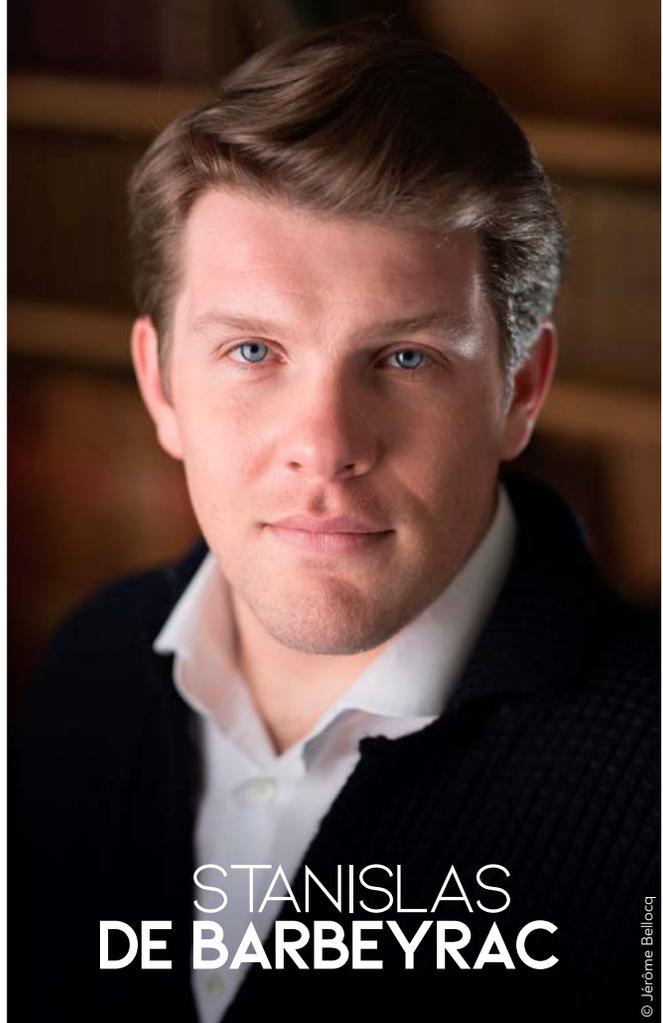


BORDEAUX LÉOPOLDINE ROUX EXPOSE AU GRAND HÔTEL

Léopoldine Roux est née à Lyon, a étudié à Rennes puis Bruxelles, où elle vit et travaille aujourd'hui. Ne se limitant à aucun matériau, allant de la peinture au collage, elle a présenté son univers coloré dans de nombreuses expositions en Belgique, mais aussi en France et même à l'institut d'art contemporain de Pékin. Pour le Grand Hôtel de Bordeaux, elle a conçu une exposition sur mesure et travaillé sur une sélection de photos historiques de la capitale girondine et de l'établissement 5 étoiles pour les transformer en y apportant une touche de couleur et de modernité. Comme l'écrivait Eugène Delacroix : « Alors que le sujet, la forme, la ligne s'adressent d'abord à la pensée, la couleur n'a aucun sens pour l'intelligence, mais elle a tous les pouvoirs sur la sensibilité ».

Exposition Léopoldine Roux.
Intercontinental Bordeaux – Le Grand Hôtel,
place de la Comédie à Bordeaux.
Jusqu'au 30 novembre.





STANISLAS
DE BARBEYRAC

© Jérôme Belloccq

BORDEAUX
LE RETOUR
DE PELLÉAS ET
MÉLISANDE

Il y a deux ans, avant la première, certains avaient des doutes sur la pertinence scénique de ce spectacle. Raconter simplement, presque en mise en espace, avec projection vidéo et orchestre sur la scène, l'histoire de cette petite fille perdue, Mélisande ; de cet homme qui s'égare, Golaud (« je crois que je me suis perdu moi-même ») ; et de cet « enfant » Pelléas qui a joué autour d'une chose qu'il ne soupçonnait pas, pouvait paraître une gageure. Surtout avec trois prises de rôles

pour les protagonistes. Le succès fut unanime, aussi bien chez la critique que chez les amateurs. *Ce Pelléas et Mélisande*, mis en scène par Florent Siaud et Philippe Beziat, revient dans les lieux qui ont vu son heureuse naissance, avec les trois mêmes protagonistes, mûris dans leur rôle : Stanislas de Barbeyrac (Pelléas), Chiara Skerath (Mélisande) et Alexandre Duhamel (Golaud). Si vous n'étiez pas là la première fois, allez-y, et si vous y étiez, allez-y aussi. Comme quoi, le spectateur réticent devrait parfois avoir la sagesse de dire comme le vieil Arkel : « je ne me suis jamais mis en travers d'une destinée ; il sait mieux que moi son avenir ».

Pelléas et Mélisande, de Claude Debussy.
Auditorium de Bordeaux. 4, 5 et 7 novembre, à 20 h.



CHIARA
SKERATH

© Capucine de Chocqueuse



© Julien Benhamou